

NEUVECELLE

83



En haut à droite :

Armoiries des Seigneurs de Neuvécelle (XII^e siècle)
Héraldique : de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable. Devise :
UBIQUE (partout).

Au centre :

« Le Moulin des Amours » char de Neuvécelle à la fête des roses du
13 Juin 1982 à Evian.

Le mot du Maire

Chers Neuvancelloises, et Neuvancellois,

Avec l'année 1982 qui s'achève, c'est la parution du bulletin municipal qui s'élabore pour informer mieux, chacun, de la vie de sa commune.

Chaque Conseiller Municipal ou Membre de la Commission a pu ainsi librement s'exprimer et cela a été fait avec beaucoup de sérieux et d'objectivité.

Merci tout d'abord aux annonceurs qui nous restent fidèles, leur soutien matériel nous permet d'éditer un bulletin municipal qui, à l'évidence, est très prisé tant par les sédentaires que les estivants.

Je souhaite bon rétablissement à MM. BIOLLEY et PERTUISET qui ont subi de délicates interventions ainsi qu'à Agnès, à un moindre degré.

Félicitations aussi à notre Conseillère Chantal et bon vent à son nouveau foyer.

Au cours de l'année, nous avons poursuivi le programme de travaux établis — réfection de chaussées, coût 300 000 F, amélioration du réseau d'eau et d'assainissement, entretien de bâtiments communaux, agrandissement du cimetière etc... Nous sommes conscients d'avoir accompli de gros efforts. Il reste néanmoins toujours à réaliser, c'est le propre d'une commune en pleine évolution. Mais chacun doit être conscient qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps, afin que la pression fiscale demeure dans les limites du raisonnable.

Le P.O.S voit aussi non pas son achèvement, mais une étape. Ce document malgré ses imperfections permet au mieux de maîtriser l'urbanisation future.

En ce qui concerne les recommandations courantes, on peut valablement se reporter au bulletin municipal 82 — Divagation des animaux, ordures, entretien des haies etc... Un grand merci à tous les employés communaux pour l'ardeur et le sérieux qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur travail, travail parfois bien ingrat.

Nous arrivons à la fin d'un mandat et j'en profite pour dire merci aux Conseillères et Conseillers Municipaux pour leur fidélité aux réunions. Malgré les divergences et parfois des réunions difficiles, chacun a toujours agi en vue du bien commun.

Et cela m'amène tout naturellement à penser aux prochaines élections municipales qui auront lieu en Mars 1983. Quelle qu'en soit leur issue, je souhaite, pour ma part, qu'elles se déroulent dans un climat de tolérance et dans la dignité. Rien de durable, surtout dans une commune, ne se bâtit dans le désordre.

A toutes et à tous, Bonne Année et Bonne Santé pour 1983.

Joseph DEGRANGE

En haut à droite :

Armoiries des Seigneurs de Neuvécelle (XII^e siècle)
Héraldique : de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable. Devise :
UBIQUE (partout).

Au centre :

« Le Moulin des Amours » char de Neuvécelle à la fête des roses du
13 Juin 1982 à Evian.



Villa
clef en main
et sur mesure

rico
CONSTRUCTION

FRONT DE LAC 74500 EVIAN
Tél. (50) 75.46.68

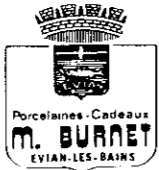
DURONZIER CHASSEUR
Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP
Sports
Détente

LISTES
DE MARIAGE

- CADEAUX
- PORCELAINE
- CRISTAL



M. Burnet
Successeur MARION

68, rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.08.20

larpin

FOURNITURE ET LOCATION
DE MATÉRIEL
POUR BATIMENT ET TP

74 ANNECY
Z.I. MEYTHET

Agence de
THONON-LES-BAINS
Croisée d'Anthy
Tél. (50) 26.20.79

Entreprise générale du bâtiment


S.A.R.L. CASSET

Carrelages • Plâtrerie • Peinture
Revêtements muraux

Successeurs de Lucien Casset
Maison fondée en 1924

Directeur-gérant : **C. GUILLEAU**
5, avenue de Noailles
74500 EVIAN
Téléphone 75.13.16

Aucune confusion avec les homonymes récents ou éventuels



Poney-Club cavalcade

CHATEAU DE NEUVECELLE • NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Manège couvert - Carrière - Leçons - Promenades
Pique-niques - Jeux - Stages de vacances
Pour tous niveaux et tous âges

état civil

année 1882

NAISSANCES

Le 10 janvier 1882, Léontine BLANC, fille de François et Marie LAURENT, domiciliés à NEUVECELLE.

Le 9 février 1882, Antoinette JACQUIER, fille de Amédée et de Marie Marguerite BURNET, domiciliés au Hameau de Maraïche.

Le 28 février 1882, Pierre BONNEVIE, fils de Alexis et de Eugénie BONNEVIE, domiciliés au Hameau de Grande Rive

Le 1^{er} mars 1882, Elise BAUD, fille de Claude et de Françoise RAYMOND, domiciliés au Hameau du Bois du Feu.

Le 28 mars 1882, Pierre LAURENT, fils de François et de Marie MARCHAND, domiciliés au Hameau de Maraïche.

Le 22 avril 1882, André Grégoire BUTTAY, fils de François et de Marie MOREL, domiciliés au Hameau de Marcklay.

Le 2 mai 1882, Marie-Joséphine MUSY, fille de Célestin et de Aurélie CARDINAUX, domiciliés au Hameau de chez les Duret.

Le 9 mai 1882, Clémence LUGRIN, fille de Julien et de Pauline RAYMOND, domiciliés au Chef lieu.

Le 16 mai 1882, Françoise BAUD, fille de Jules et de Marie BOCHATON, domiciliés au Hameau du Bois du Feu.

Le 27 mai 1882, Grégoire VERNAZ, fils de Marie et de Pauline ARRANDEL, domiciliés au Hameau de chez Seuvay.

Le 30 mai 1882, Félix ROSSET, fils de Joseph et de Marie FAVRE, domiciliés au Hameau de Milly.

Le 21 juillet 1882, Marie Valentine CHEVALLAY, fille de Joseph et de Marie LAURENT, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 3 août 1882, Casimir GREPILLAT, fils de François et de Justine BOCHATON, domiciliés au Hameau de Grande Rive.

Le 4 août 1882, Maurice CORNAZ, fils de Maurice et d'Elisabeth SIGRIST, domiciliés au Hameau de Grande Rive.

Le 10 août 1882, Elisabeth LAURENT, fille de Joseph et de Mélanie BURNET, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 12 décembre 1882, Marie Auguste BLANC, fils de Jacques et de Jeanne LAURENT, domiciliés au Hameau de Chez Seuvay.

Le 15 décembre 1882, Denise PEILLEX, fille de Marie et de Marie ECHERNIER, domiciliés au Hameau de Maraïche.

MARIAGES

Le 5 janvier 1882, François CARDINAUX, scieur de long et Marie CACHAT, couturière.

Le 11 janvier 1882, Marie Joseph VERNAZ, boucher et Marie-Madeleine BRUCHON, sans profession.

Le 1^{er} juin 1882, François DUFOUR, pêcheur et Marie Jeanne GREPILLAT, fillocheuse.

Le 24 juin 1882, Pierre MILLET, gardien de la Paix et Marie Joséphine GRANJUX, repasseuse.

Le 19 juillet 1882, François LAURENT, cultivateur et Françoise LAZARETH, cultivatrice.

DÉCÈS

Le 8 janvier 1882, Célestin DURET, 37 ans, domicilié au Hameau de Milly Dessus.

Le 13 janvier 1882, Jacqueline CHEVALLAY née CONSTANTIN, 58 ans, domiciliée au Hameau de chez Granjux.

Le 24 janvier 1882, Ernest JACQUIER, 44 ans, domicilié au Hameau de Maraïche.

Le 27 février 1882, Maurice DEGRANGE, 10 ans, domicilié au Hameau de Milly.

Le 16 mars 1882, Pierre DEGRANGE, 69 ans, domicilié au Hameau de Milly.

Le 21 mars 1882, Marc BUTTAY, 28 ans, domicilié au Hameau de Marcklay.

Le 29 mars 1882, Marie Françoise LAURENT née LUGRIN, 77 ans, domiciliée au Hameau de Valère.

Le 8 avril 1882, Joseph REBET, 77 ans, domicilié au Hameau de Chez Rebet.

Le 17 mai 1882, Jacqueline ECHERNIER née BLANC, 63 ans, domiciliée au Hameau de Coudray.

Le 24 mai 1882, Julie BUINOUD, 3 ans, domiciliée au Hameau de Milly.

Le 28 mai 1882, Pierre BONNEVIE, 3 mois, domicilié au Hameau de Grande Rive.

Le 29 mai 1882, Marie Pauline LAURENT, 2 ans, domiciliée au Hameau de Maraïche.

Le 8 juin 1882, François MUSY, 76 ans, domicilié au Hameau de Grande Rive.

Le 4 juillet 1882, Aurélie MUSY née CARDINAUX, 32 ans, domiciliée au Hameau de chez les Duret.

Le 6 juillet 1882, Marie-Joséphine MUSY, 2 mois, domicilié au Hameau de chez les Duret.

Le 11 juillet 1882, Joseph GREPILLAT, 3 ans, domicilié au Hameau de Grande Rive.

Le 15 septembre 1882, Joseph BLANC née JACQUIER, 73 ans, domiciliée au Hameau de Chez les Duret.

Le 16 octobre 1882, Maurice CORNAZ, 2 mois, domicilié au Hameau de Grande Rive.

Le 15 décembre 1882, Marie Auguste BLANC, 2 jours, domicilié au Hameau de Chez Seuvay.

Le 20 décembre 1882, Marie-Anne PLAGNAT, 66 ans, domiciliée à NEUVECELLE.

état civil

du 1^{er} novembre 1981
au 30 novembre 1982

NAISSANCES

Le 18 décembre 1981 à EVIAN-les-BAINS, Johnny RIVA, fils de Richard et de Nadine MICHOU, Chemin des Houches.

Le 21 décembre 1981 à THONON-les-BAINS, Amélie THIOLLAY, fille de Michel et de Dominique GUESDON, Avenue de Lécherot.

Le 19 février 1982 à EVIAN-les-BAINS, Eloïse DURET, fille de Jean-Pierre et de Claudette DEVILLIERS, Avenue de Forchez.

Le 26 février 1982 à THONON-les-BAINS, François BLIN, fils de Jacques et de Nicole DECAMPS, Avenue Seuvay.

Le 12 mars 1982 à THONON-les-BAINS, Rémi MARTINERIE, fils de Pierre et de Dominique DE BEYTIA, Château de Neuvecelle.

Le 30 mars 1982 à EVIAN-les-BAINS, Nathalie FOSSE, fille de Jean et de Nelly GERAUDIE, Résidence le Milly.

Le 2 avril 1982 à EVIAN-les-BAINS, François-Xavier MICHOU, fils de Robert et de Bernadette GERMANEAU, Avenue de Forchez.

Le 15 avril 1982 à EVIAN-les-BAINS, Yoann BATAL, fils de Jean-Jacques et de Michèle CEA-GLIO, Chemin des Houches.

Le 29 avril 1982 à EVIAN-les-BAINS, Serge BES, fils de Serge et de Rosalina DE MAGHALES, Avenue du Bois du Feu.

Le 1^{er} mai 1982 à EVIAN-les-BAINS, Valérie VELAIN, fille de Georges et de Françoise TRIQUET, Résidence le Milly.

Le 5 juin 1982 à THONON-les-BAINS, Carole MUDRY, fille de Jean-Pierre et de Joséphine MAGNOLIA, Avenue de Verlagny.

Le 15 juin 1982, à EVIAN-les-BAINS, Laurent PIONCHON, fils de Claude et de Brigitte PACOT, Avenue d'Evian.

Le 17 juillet 1982 à EVIAN-les-BAINS, Alexandre BONNASSIES, fils de Michel et de Catherine REBET, Avenue de Maraïche.

Le 26 août 1982 à EVIAN-les-BAINS, France PITTET, fille de Serge et de Martine COLSON, Pré de l'Abbaye.

Le 28 septembre 1982 à EVIAN-les-BAINS, Nadine BOUSSANGE, fille de Bernard et de Martine FROMAGET, le Rond Point.

Le 29 octobre 1982 à EVIAN-les-BAINS, Isabelle SERVOZ, fille de Alain et de Mirette DIMBA, le Rond Point.

MARIAGES

Le 16 janvier 1982 à LUGRIN, Thierry LAROCHE, Aide carreleur, domicilié à LUGRIN, Préparoux et Danielle CHRISTMANN, Secrétaire, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Maraïche.

Le 30 janvier 1982, Michel BONNASSIES, Chef de Rang, domicilié à GRENADE-sur-l'ADOUR, 3 rue des Fauvettes, Landes et Catherine REBET, Employé d'hôtel, domiciliée à NEUVECELLE, Chemin de Gravanne.

Le 13 février 1982, Gérard BOURGEOIS, Libraire, domicilié à THONON-les-BAINS, 2 boulevard des Trolliettes et Annie DEPOISIER, Vendeuse, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Forchez.

Le 3 avril 1982, Daniel BLANC, Ingénieur, domicilié à EVIAN-les-BAINS, 61 boulevard Jean-Jaurès et Catherine LAZARETH, Professeur, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

Le 3 avril 1982 à ST-PAUL-EN-CHABLAIS, Alfred BLANC, analyste programmeur, domicilié à ST-PAUL-EN-CHABLAIS, Chez les Laurents et Anne-Marie BUTTAY, employée, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Lécherot.

Le 17 avril 1982 à ST GINGOLPH, Suisse, Daniel CACHAT, Peintre en Bâtiment, domicilié à ST GINGOLPH (VS) et Joëlle TARRANO, Serveuse, domiciliée à NEUVECELLE, Résidence le Milly.

Le 17 avril 1982 à LUGRIN, Noël ROCH, Serrurier, domicilié à NEUVECELLE, Chemin des Houches et Isabelle LUGRIN, Employée de maison, domiciliée à LUGRIN, Vieille Eglise.

Le 24 avril 1982, Michel MASSONNAZ, Charcutier-traiteur, domicilié à EVIAN-les-BAINS, 1 avenue de Noailles et Catherine CANEL, Comptable, domicilié à NEUVECELLE, Avenue du Léman.

Le 22 mai 1982, Juan MARTIN FORTES, Chauffeur, domicilié à RUBI, Espagne et Josette PAGES, femme de ménage, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Maraïche.

Le 29 mai 1982, Philippe TANCRES, Menuisier, domicilié à FARGES, Ain et Monique MOUTHON, Employée de Maison, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de la Verniaz.

Le 12 juin 1982 à MAXILLY-sur-LÉMAN, Maurice LEMESRE, Militaire, domicilié à MAXILLY-sur-LÉMAN, Petite Rive et Marie-France MORAND, sans profession, domiciliée à NEUVECELLE, Résidence le Milly.

Le 26 juin 1982 à EVIAN-les-BAINS, Hubert VESIN, Ouvrier d'usine, domicilié à EVIAN-les-BAINS, Route des Certes et Joëlle JACQUIER, Agent hospitalier, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Maxilly.

Le 10 juillet 1982 à THONON-les-BAINS, Jean-Pierre TAPPONNIER, contrôleur volant, domicilié à THONON-les-BAINS, 18 boulevard de la Corniche et Martine FABRELLO, Etudiante, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

Le 31 juillet 1982, Christian LANDOLFF, Inspecteur PTT, domicilié à VITTERSBOURG, Moselle, Rue des Messieurs et Christine GRIMONT, Inspecteur PTT, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Verlagny.

Le 31 juillet 1982, Gérard LHOTELIN, Contrôleur divisionnaire du Trésor, domicilié à NEUVECELLE, Avenue d'Evian et Henriette DURET, Agent du Trésor, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue d'Evian.

Le 7 août 1982 à EVIAN-les-BAINS, Richard RIVA, comptable, domicilié à EVIAN-les-BAINS, 5 rue de la Monnaie et Nadine MICHOU, sans profession, domiciliée à NEUVECELLE, Chemin des Houches.

Le 25 août 1982 à ANNEMASSE, André CHA-PUIS, Retraité, domicilié à NEUVECELLE, Avenue de Verlagny et Simone DESGRANGES, Commercante, domiciliée à ANNEMASSE, 2, rue de l'Annexion

Le 4 septembre 1982, Pascal BASTARD, Agent EDF, domicilié au LYAUD, Les Devants et Agnès VESIN, Secrétaire Comptable, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

Le 11 septembre 1982, Roger HAMMOUCHE, Cuisinier, domicilié à NEUVECELLE, Rue des Pêcheurs et Michèle BOYE, diététicienne, domiciliée à NEUVECELLE, Rue des Pêcheurs.

Le 11 septembre 1982 à ST PAUL EN CHABLAIS, Jean Louis FREI, Cuisinier, domicilié à NEUVECELLE, Avenue de Maxilly et Jeanny HAUTEVILLE, Secrétaire, domiciliée à ST-PAUL-EN-CHABLAIS, Les Lanches.

Le 18 septembre 1982 à EVIAN-les-BAINS, Bernard BUTTAY, Cuisinier, domicilié à NEUVECELLE, Avenue de Lécherot et Françoise MAURICE, Esthéticienne, domiciliée à EVIAN-les-BAINS, Thony.

Le 25 septembre 1982 à EVIAN-les-BAINS, Didier CANEL, Etudiant-Géomètre, domicilié à NEUVECELLE, Avenue du Léman et Muriel DEJEAN, esthéticienne, domiciliée à EVIAN-les-BAINS, 1 avenue de Maraïche.

Le 2 octobre 1982, Marcel DEVOUASSOUX, Chef de bureau, domicilié à THONON-les-BAINS, 9 rue des Peupliers et Chantal NEGRE, Directrice Ecole d'infirmières, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

DÉCÈS

Le 21 décembre 1981, Francis SACHE, 69 ans, Avenue de Forchez.

Le 7 janvier 1982, Jean COLLIARD, 91 ans, Avenue de Montigny.

Le 13 janvier 1982, Auguste MICHOU, 80 ans, Chemin des Confertes.

Le 7 février 1982, Piérina STENECH née FABRELLO, 83 ans, Avenue de Milly.

Le 30 mars 1982, Marie Hélène PERAY née LUGRIN, 76 ans, Chemin des Houches.

Le 6 mai 1982, Georges DOUERIN, 18 ans, Avenue Seuvay.

Le 30 mai 1982, Gilles PIONCHON, 47 ans, Avenue d'Evian.

Le 20 juin 1982, Joseph CHARLES, 82 ans, Avenue de la Creusaz.

Le 14 juillet 1982, Denis FABRELLO, 50 ans, Avenue de Milly.

Le 17 août 1982, Appolonie BARATAY née FAVRE, 82 ans, Avenue du Léman.

Le 23 septembre 1982, Ferdinand LUCAS, 55 ans, Avenue de Maxilly.

Le 27 octobre 1982, Marc BENEDE, 86 ans, Le Rond Point.

Le 1^{er} novembre 1982, Narcisse DEGRANGE, 82 ans, avenue de Forchez.

Le 16 novembre 1982, Danielle ANGLES née DELAPLACE, 70 ans, Avenue de Verlagny.

Le 27 novembre 1982, Jean-Louis BLANC, 83 ans, Avenue de Forchez.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION MARS 1982

RÉSULTATS

Nombre d'immeubles 637

Nombre de résidences principales 510

secondaires 205

logements vacants .. 50

POPULATION MUNICIPALE 1 559 habitants

Boucherie
Charcuterie

"LA SAVOYARDE"

S.A.R.L. Peillex-Blanc
Les Arcades
Rue de la Monnaie
Tél. 75.03.53
EVIAN-LES-BAINS

Livraisons à domicile

une banque régionale
spécialiste du financement
des P.M.E.

et de la gestion du patrimoine
des particuliers...

banque
Laydernier

15, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 75.17.00

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

Quai de Blonay
74500 EVIAN
Tél. 75.12.72

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
74200 THONON
Tél. 26.46.66

AU MUGUET

L. et P. DECURNINGE
35, rue Nationale
EVIAN
Tél. (50) 75.26.28

Toutes compositions florales
MARIAGES - DEUILS



Fleurop - Interflora

Livraisons dans la région



Tous travaux routiers
Terrassement
Assainissement
Revêtements spéciaux
Tennis central court

concessionnaire
exclusif des procédés : CHEVRON
CANADA-TENN

SCREG
Rhône-Alpes

Siège social : 48, bd Marcel-Sembat
69200 VÉNISSIEUX
25-27, rue de la Crête - CRAN-GEVRIER
B.P. 295 - 74008 ANNECY CEDEX - Tél. 67.28.88

Un coin sympa d'Evian
ouvert toute l'année

Pizzeria - Grill
"au feu de bois"

LE PARIS

Hiver :
fermeture hebdomadaire
mercredi et jeudi

A côté du Casino
Tél. 75.27.20

IL ÉTAIT UNE FOIS...

SIMONAZZI

Le Syndicat intercommunal du développement d'EVIAN et de sa région, sur l'invitation des Etablissements SIMONAZZI, avait décidé d'organiser un voyage d'étude aux Etablissements SIMONAZZI à PARME, les 5 et 6 novembre derniers. Idée géniale qui a donné à chacun de nous, c'est-à-dire aux conseillers, conseillères des communes d'EVIAN, LUGRIN, MAXILLY et NEUVECELLE (je mets par ordre alphabétique pour ne blesser personne...) accompagnés de leur Maire respectif, l'occasion de voir, de juger, puis de réfléchir sur l'importance que pouvait avoir l'implantation d'une succursale « SIMONAZZI » dans notre région. Pour ne rien cacher, je dirais même qu'il s'agit du « Parc de Montigny », lieu de prédilection pour cette installation.

Le voyage fut très bien organisé. Partis aux aurores, nous avons en cours de route, une récréation « sandwich », une pause « ristretto », avant de nous retrouver vers 11 heures à Parme, dans les Etablissements « SIMONAZZI ».

Là ce fut pour chacun de ceux qui ne connaissait pas la maison, un choc. Monsieur Ampelio SIMONAZZI père, un personnage de 70 ans environ, nous fait les honneurs de la maison. De l'extérieur, aucun bruit, un ordre parfait, une propreté exemplaire. Après une petite « réception-

introduction » de part et d'autre, nous visitons les locaux. Trois groupes se forment et j'ai la chance de me trouver dans celui guidé par M. Ampelio SIMONAZZI. Un homme complet. Il connaît sa maison, son métier à fond, on sent en lui un grand homme dans une simplicité intelligente. Il connaît tout son personnel qui l'aime et le respecte. Pas de garde à vous à son passage. De part et d'autre, c'est un salut presque amical. Il sait que la maison fonctionne bien, grâce à ses hommes. Il y a environ 700 employés (Ingénieurs, techniciens, etc... Personnel de bureau) plus M. Lorenzo SIMONAZZI frère et M. Adriano SIMONAZZI fils qui termine la lignée, pour le moment.

Depuis cinq générations, le nom de SIMONAZZI est connu de par le monde. Cinq générations de travailleurs, pas tellement de diplômés. Les fils voyant leur père ont été à bonne école...

Nous visitons donc, l'un des trois établissements italiens, là où l'on fabrique les machines d'embouteillage (eau, bière, jus de fruits, vin) dont un exemplaire fonctionne actuellement dans notre usine d'EVIAN-CACHAT. Nous avons la chance dans notre groupe d'avoir un très bon technicien en la personne de Lucien DUCRET, et avec M. Ampelio SIMONAZZI, c'est un dialogue mi-français, mi-italien (un peu de patois savoyard





MICHEL MOROSATO

NEUVECELLE
Tél. (50) 75.23.90



p. novarina

34, Avenue des Vallées
128, Boulevard de la Corniche
THONON-LES-BAINS - Tél. (50) 71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX



studio photos
Angel MOROSATO

IDENTITÉ MINUTE
PORTRAIT - MARIAGE

3, rue de la Touvière
(près Banco)
Tél. (50) 75.35.44
74500 EVIAN

Richard Leonarduzzi

ARTISAN

CARRELAGE
FAIENCE
MARBRE

Chemin des Houches
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.29.55

Equipements K7
Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. (50) 75.10.79
Telex : Loridan 380152 F

par le-dessus, c'eut été encore amusant) qui s'installe tout le long de la visite ; de cette façon, nous les moins initiés, nous obtenons des réponses très pertinentes. Le seul défaut de nos machines nous dit gravement M. Ampelio SIMONAZZI, c'est qu'elles fonctionnent près de 20 ans, sans qu'aucune pièce ne soit à changer... tant le travail est effectué minutieusement de la part des employés, et tant l'exigence des patrons est grande.

Cette succursale de Montigny (une autre est prévue en Amérique) devrait apporter du travail pour une soixantaine de personnes spécialisées. La maison SIMONAZZI aimerait des jeunes sortis d'écoles spécialisées, avec un sérieux bagage. Peut-être un stage à la maison mère s'imposerait. Lorsque l'on aime son métier un déplacement n'est jamais un obstacle si l'on veut vraiment y arriver. Le travail n'a-t-il pas une répercussion importante sur notre vie privée ? L'inverse aussi d'ailleurs.

Bien sûr, en Italie comme en France, les visites se terminent souvent autour d'une table, et si possible dans une bonne ambiance. Pour nous, ce fut le cas dans le restaurant des Etablissements SIMONAZZI. Nous ne sommes pas restés sur notre faim...

Nous n'étions pas venus à Parme pour faire la fine bouche, mais pour ouvrir grand nos yeux et nos oreilles. Une autre visite tout aussi attrayante nous attendait dans l'une des plus grandes maisons de salaison des jambons de Parme. Là aussi aucun snobisme : les employés, le patron, son fils sont en bottes et manches retroussées, tabliers blancs. Chacun y met du sien. Une propreté et un ordre de rigueur. Les jambons crus arrivent par camions et sont déchargés sur un tapis roulant dans l'une des premières salles ; puis étiquetage et suspension sur des espèces de tringles porteuses. Ensuite salaison à la main (des tonnes de sel, personne n'a pu me donner un chiffre). Un premier séchage d'une semaine, un contrôle, nouvelle salaison si nécessaire. Chaque jambon est minutieusement regardé, car une goutte de sang laissée en trop et le jambon est perdu. A différentes époques, ils passent dans des chambres froides dont la température est en relation avec le séchage. Bref c'est un gros travail qui prend environ une année. Le « Patron » nous dit qu'il en stocke chaque année 100 000 et que depuis qu'il fait ce métier, 32 000 000 de jambons lui sont passés dans les mains. Les salles sont assez impressionnantes il faut l'avouer.

Au terme de tout cela, nous attendait bien sûr

une dégustation. Nous en avons pourtant plein les narines, mais notre palais attendait une récompense...

Au soir de cette journée, nous n'avons pas eu besoin de compter les jambons pardon, les moutons pour nous endormir...

Dans le groupe nous étions quatre dames qui décidions de faire, le lendemain matin, durant l'heure précédant notre départ, un peu de « lèche-vitrines » dans PARME. Mais que fait-on en une heure ? Et voilà que nous sommes la « cause » d'un quart d'heure de retard sur l'horaire prévu. Décrire notre réception dans le car... le lecteur l'imaginera... Mais le plus émouvant est que certains de ces messieurs pensaient que nous nous étions perdues et se faisaient du souci ! On aurait pu les croire... Nous avons été mises à l'amende... qu'ils attendent toujours d'ailleurs. Mais puisque j'en ai eu le reproche... je relate cet incident qui fera encore bien sourire ceux et celles qui l'on vécu.

Le programme prévoit un déjeuner à LERICI, merveilleuse petite ville sur la Méditerranée, à quelque 30 kilomètres de GÈNES.

Un déjeuner dont nous nous souviendrons tous, sans exception. Dans une petite rue, une discrète enseigne : « Chez PAOLINO », c'est M. PAOLINO qui nous accueille chaleureusement. Les tables du restaurant sont élégamment dressées. Puis nous prenons place, ce qui nous attend est incroyable. Des fruits de mer et des poissons pêchés durant la nuit précédente arrivent dans nos assiettes. C'est un véritable ballet de plats plus beaux, plus fins, plus appétissants les uns que les autres. Un repas sans « fin ». Monsieur Paolino et sa famille n'avaient pas ménagé leurs efforts pour nous faire plaisir et ils y sont parvenus. L'adresse est à retenir et le détour en vaut la peine. Nous avons l'agréable surprise de voir arriver, Monsieur Mario FERRARI, Maire de LERICI qui partage notre repas. Jeune, sympathique, il se félicite d'avoir l'occasion de rencontrer les Maires et les Conseillers de quatre communes savoyardes. Nous souhaitons très sincèrement nous retrouver un jour, l'ambiance est réellement chaleureuse.

Hélas, il faut songer au retour, quitter avec regrets le restaurant Paolino, Monsieur le Maire et la douceur de LERICI. Notre route passe par le Grand St Bernard et quelque 460 kilomètres restent encore à parcourir.

Un fort agréable et enrichissant voyage.

Françoise BEETSCHEN BUTTAY

NEUVECELLE ET SES ACTIVITÉS



A Milly, "de vraies vacances musicales" avec les centres musicaux ruraux



Au cours de ces dernières années, dans les colonnes de cette revue municipale, le thème du manque d'animation dans la Commune, le peu de place accordé au développement d'activités culturelles a souvent été évoqué, les causes aussi, les remèdes étant plus difficiles à proposer.

Un élément nouveau, encourageant nous a été offert cet été avec la venue en juillet et août d'un groupe d'enfants des CENTRES MUSICAUX RURAUX DE FRANCE au chalet « Les Chardonnet » à Milly.

Ceux d'entre nous qui ont pu apprécier le travail des animateurs, les résultats qu'il était possible d'obtenir avec ces jeunes, ont découvert ou redécouvert toutes les richesses de la musique et du chant choral.

Beaucoup de liens d'amitiés se sont tissés entre dirigeants, enfants et la population de NEUVECELLE; des contacts demeurent, des lettres sont échangées. Monsieur Philippe MORNIEUX, au nom de l'équipe d'animation et du personnel technique a bien voulu préciser pour nos lecteurs, les buts poursuivis par sa Fédération :

« Ce genre de Centre de vacances permet avant tout de se retrouver autour d'une même dominante comme la musique et ainsi bâtir un séjour autour de l'expression collective avec,

comme chaque centre des contraintes de vie de groupe de tout ordre. Je crois qu'il est encore temps, grâce à ce type de structure, de revaloriser la musique comme un réel épanouissement, de l'ouvrir à un public très large, afin de faire que si privilégié il existe, qu'il devient général.

Il va sans dire, que la première expérience à NEUVECELLE de ce type va faire appel à l'organisation d'autres séjours pour le plaisir de tous ».

Quant à Monsieur Claude MINE, animateur, il nous fait part lui de ses impressions et nous raconte une journée au Chalet « Les Chardonnet » :

« Ils étaient venus de tous les coins de France, leurs violons, violoncelles, flûtes, trompettes sous le bras. Soixante enfants en juillet et trente en août s'étaient rassemblés aux « Chardonnet » à Milly pour vivre une colonie de vacances pas tout à fait comme les autres. A l'initiative des Centres Musicaux Ruraux de France, les enfants ayant commencé des études musicales, ou désirant les commencer peuvent se rassembler et partager leur temps de loisirs entre la musique et le jeu, comme les autres enfants.

Une journée se déroule ainsi : après avoir satisfait aux nécessités de la vie quotidienne, on se

rassemble le matin vers 9 heures pour passer trois heures musicales partagées entre le chant choral, le travail instrumental individuel et le travail instrumental d'ensemble. L'après-midi et le soir nous retrouvons les activités habituelles de colonies de vacances. Mais l'ambiance de tels centres est différente, c'est l'accord parfait qui y règne le plus souvent ! L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés, ayant en plus des compétences musicales. L'ambition de l'Equipe n'est pas de donner aux enfants des leçons de musique. Elle respecte ce temps de vacances en offrant aux enfants la possibilité de pratiquer leur instrument dans un ensemble d'enfants. C'est un contact avec la musique vivante qui doit compléter l'enseignement des écoles de musique.

L'œuvre organisatrice : les Centres Musicaux Ruraux de France, 2 place du Général Leclerc à NOGENT-SUR-MARNE, est une école de formation de cadres intervenant à la demande des collectivités locales dans les écoles primaires, les foyers de jeunes travailleurs etc... L'organisation de tels séjours complète sa mission d'éducation. En août dernier, un effectif réduit a tout de même mené à bien un projet ambitieux : aux chants et musiques instrumentales variés est venue s'ajouter la réalisation d'un mini opéra de Paul Hindemith : « Le grand jeu de la ville ».

L'intérêt du chant et de la musique instrumentale était vivifié par un travail de mise en scène que les enfants ont exécutés brillamment, à l'étonnement des parents et des habitants de NEUVECELLE venus les entendre un soir, malgré la pluie.

Précédemment le groupe s'était produit un dimanche à l'église au cours de la messe paroissiale, puis dans le cadre de la fête des Donneurs de sang de NEUVECELLE et ensuite dans les quartiers et rues d'EVIAN.

L'Equipe d'encadrement, touchée par la qualité de l'accueil qu'elle a trouvé à NEUVECELLE, par la richesse de l'environnement, souhaite revenir cet été pour continuer l'œuvre entreprise. »

Puisse ce souhait être satisfait.

Au terme de cette chronique sur les activités de NEUVECELLE, je voudrai remercier la Commission « Information et Participation » de m'avoir proposé et accueilli en qualité de membre extérieur au cours du mandat municipal qui va bientôt s'achever.

Je me félicite du travail d'équipe constructif accompli dans le plus grand respect de nos idées et convictions personnelles.

Jacques LACROIX



Permis de Construire Année 1982

NOMS DES CONSTRUCTEURS	GENRE DE CONSTRUCTION	LIEU DE CONSTRUCTION
BLANC Robert	Maison individuelle, résidence principale	Pré de l'Abbaye
AL KEAID	Maison individuelle, résidence secondaire	Pré des Portes
MOROSATO Michel	Garage et bureau	Chez Granjux
PICAT Maurice	Maison individuelle, résidence secondaire	L'Abbaye
PEILLEX Bernard	Maison individuelle, résidence principale	Pré de l'Abbaye
FAVRE René	Maison individuelle, résidence principale	Pré des Portes
BUTTAY Marcel	Maison individuelle, résidence principale	Chez Buttay
GIRAUD Philippe	Modifications maison existante	Verlagny
RIGAUD Jacques	Modifications maison existante	Les Confertes
FOULON Marcel	Maison individuelle, résidence principale	Maraiche
NICOGHOSSIAN Roméo	Maison individuelle, résidence principale	Le Flon
ZANETTA Adelmo	Garage	Grande Rive
PHILIPPE Bruno	Modifications maison existante	Grande Rive
GAVET Daniel	Maison individuelle, résidence principale	Pré de l'Abbaye
VUILLERMET Daniel	Modifications maison existante	Ausnières
MALLINJOU Michel	Maison individuelle, résidence principale	Maraiche
TOURNEMINE Joël	Maison individuelle, résidence principale	Les Confertes
BALASTEGUI Pierre	Modifications maison existante	Pré de l'Abbaye
VIGLIANO Jean-Claude	Maison individuelle, résidence principale	Pré de l'Abbaye
PETIT Georges	Modifications maison existante	La Verniaz
GREPILLAT Gustave	Maison individuelle, résidence principale	Grande Rive
AMIANI Robert	Maison individuelle, résidence principale	Le Chêne
BIZET Roger	Maison individuelle, résidence principale	Maraiche
PAROISSE Daniel	Maison individuelle, résidence principale	Milly
PEILLEX Albert	Maison individuelle, résidence principale	Milly

Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES

☆
PAPIERS PEINTS

☆
REVETEMENTS DE SOLS

☆
PARFUMERIE

☆

10, rue de la Monnaie

74500 EVIAN

Tél. 75.05.89

FLORIDA sarl

Le Supermarché de Milly

ouvert toute l'année,

fermé le Jeudi après-midi

Tél. 75.14.58

NEUVECELLE - EVIAN

LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Frossard

A VOTRE SERVICE

LOCATION AUTOCARS 10 A 60 PLACES

EXCURSIONS

VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS
EN AUTOCAR

Devis gratuits

Demandez nos brochures détaillées

7, place des Arts THONON Tél. 71.03.57

sarl

FAVRE
Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN

Tél. 75.06.14

CRÉATION PARCS ET JARDINS

Floret - Erard

PAYSAGISTE

Etude - Plan

Pépinières
le « Pré de l'Abbaye »

NEUVECELLE

Tél. 75.03.10

Avenue du Léman

NEUVECELLE - 74500 EVIAN

Tél. 75.03.62



Maison de
la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie - Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél.: 75.04.36

DANS LE PASSÉ

Autrefois, dans nos villages, l'entraide, la solidarité étaient une pratique habituelle à l'occasion de gros travaux exigeant une main-d'œuvre importante (batage, vendanges, fenaisons, moissons, déneigage etc...) ou quand le malheur frappait les familles (lutte contre le feu, secours mutuel, associations diverses).

Grâce aux lois sociales, au développement du machinisme, à l'accroissement des effectifs et à l'amélioration de la qualification du personnel communal, mais aussi en raison du changement de mode de vie des gens, de leur départ quotidien drainant vers leurs lieux de travail (la ville voisine et même au-delà des frontières du pays) la plus grande partie de la force de travail locale, depuis quelques décennies, cette forme d'entraide et de solidarité s'est à la fois réduite et transformée en une forme plus moderne de la solidarité d'autrefois dépassant le cadre individuel. Il s'agit de la coopération intercommunale qui est à la commune ce que le syndicat professionnel est à l'individu.

ÉVOLUTION DEPUIS 20 ANS

Depuis une vingtaine d'années la coopération avec les communes environnantes s'est développée grâce à la volonté des Maires, Conseillers généraux et Municipaux qui ont créé des syndicats à vocation simple :

1962: Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'EVIAN-NEUVECELLE-PUBLIER.

Objet: Remédier à la pollution actuelle du Lac Léman et prévenir la pollution future.

Par suite de l'entrée partielle ou totale d'autres Communes dans ce syndicat (ST PAUL, LUGRIN, MAXILLY), une dénomination nouvelle lui a été attribuée depuis 1981: « Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'EVIAN et des Communes environnantes ».

Délégués pour la Commune - 2 titulaires et 2 suppléants.

Taux de répartition des charges de fonctionnement

Communes	Epuration	Incineration et chenil
EVIAN	43,4%	45,7%
NEUVECELLE	9,3%	9,8%
PUBLIER	26,6%	28,1%
LUGRIN	11,0%	11,6%
MAXILLY	4,5%	4,8%
ST-PAUL	5,2%	Néant, n'utilise pas ces services

1970: Syndicat pour la prévention des accidents et l'organisation de l'alerte et des secours sur le Lac Léman.

Concerne les 16 communes de la Rive Française du Léman.

Objet: Résoudre les problèmes qui se posent pour l'achat et l'entretien du matériel et des équipements nécessaires à la prévention des accidents et à l'organisation de l'alerte et des secours sur le Lac Léman.

Délégués pour la Commune: 2 - 1 élu et un pêcheur professionnel.

Taux de répartition des charges pour notre Commune: environ 6%.

1975: Syndicat Intercommunal du Canton d'EVIAN pour les équipements scolaires.

Concernait à cette date les 14 communes du Canton d'EVIAN.

But: Réalisation d'équipements scolaires du 1^{er} cycle et leur fonctionnement: construction du collège « 900 » à PUBLIER.

Délégués pour la Commune: 2 titulaires et 2 suppléants.

Répartition des charges: 60% au prorata de la valeur du centime communal, soit 5,58% pour Neuvecelle en 1980.

A la suite du retrait du Syndicat des communes du « Plateau de Gavot » et de la suppression du centime en 1981, la répartition des charges entre les 7 autres communes, dont NEUVECELLE, n'est pas encore déterminée. Les sommes inscrites au budget constituent des provisions permettant de rembourser les annuités dans l'attente de l'accord définitif entre les 7 communes restantes, compte tenu de l'aide éventuelle apportée par le Conseil Général en cette circonstance.

1978: « S.I.D.E.R » Syndicat Intercommunal du développement d'EVIAN et de sa région.

Concerne EVIAN-NEUVECELLE-MAXILLY-LUGRIN.

Objet: Etude et réalisation de zones d'aménagement sur le territoire des communes adhérentes.

Nombre de délégués de la Commune: 3

Taux de répartition des charges:

— EVIAN	75%
— NEUVECELLE	10%
— MAXILLY	5%
— LUGRIN	10%

L'appartenance de la Commune à ces syndicats implique l'inscription au budget de fonctionnement de participation aux charges intercommunales auxquelles il faut ajouter les contingents suivants qui sont en quelque sorte des cotisations pour services rendus à la Commune :

— Contingent pour dépenses d'aide sociale, pour service incendie.

— Cotisations municipales

— Participations diverses dont : l'Association à but touristique « les Rives Françaises du Lac Léman » dans laquelle la Commune est représentée par un délégué. Syndicat départemental d'électricité (1 délégué titulaire, 1 suppléant.

En 1977, la participation aux charges intercommunales, contingents compris, représentait 12% du compte administratif (fonctionnement). En 1982, ce taux passe à 17% du budget primitif de fonctionnement.

FORME PARTICULIÈRE DE COOPÉRATION

Il est une forme de coopération qui échappe au tableau qui précède du fait qu'elle n'est pas comptabilisée dans notre gestion municipale. Il s'agit du service rendu par l'hôpital et des relations privilégiées avec EVIAN, ville toute proche.

L'Hôpital et ses annexes dont le financement (et la recherche de subventions) de sa construction, sa modernisation et son extension a été pris en charge par la ville d'EVIAN, constitue un service rendu aux populations du canton qui en contre-partie s'y feront admettre en cas de nécessité. Il serait souhaitable que dans son conseil d'administration chaque commune du canton soit représentée à titre consultatif. Pour sa part, notre conseil municipal a toujours approuvé les motions adressées aux Pouvoirs Publics chaque fois qu'un service de l'hôpital était menacé de suppression.

En ce qui concerne les relations privilégiées avec EVIAN qui n'engagent pas nos finances communales, il faut citer l'implantation sur notre territoire de nombreux équipements éviannais (hôteliers, sportifs et médicaux). On constate à cet égard que les limites établies entre les deux communes au cours de l'histoire sont purement artificielles et qu'elles n'empêchent pas les bonnes relations entre les deux populations. Ainsi dans le domaine sportif et culturel, nombreux sont les Neuvécellois à faire partie des sociétés éviannaises au sein desquelles en échange de leur participation active et nécessaire, ils bénéficient d'une formation de qualité.

ACCROISSEMENT DU RÔLE DES ÉLUS

L'augmentation, au fil des ans, du nombre des délégués du Conseil municipal dans les syndicats intercommunaux fait prendre aux élus des responsabilités nouvelles s'ajoutant aux responsabilités qu'ils assument déjà dans les diverses commissions (scolaire, travaux, finances, urbanisme, aide à la construction, POS, eau, assainissement, électricité, jeunesse et sports, information et participation). Chaque délégué prend en charge l'étude de questions débordant le cadre communal sans perdre de vue la défense des intérêts de sa propre commune. Sa situation le place au cœur du problème souvent épineux de l'adoption d'une répartition équitable des charges financières entre les collectivités concernées.

Les 19 élus du prochain conseil municipal ne seront donc pas de trop pour se répartir les tâches qui les attendent dans ce domaine, il leur faudra :

— étudier des dossiers souvent complexes et établis dans la plupart des cas par des experts,
— prendre part à la discussion et à l'élaboration de projets qui engagent les finances de la Commune,
— faire la part entre les intérêts des usagers et les intérêts de la Commune ou du Syndicat intercommunal,

— être en définitive disponibles et attentifs aux avis des différentes administrations avant de participer à l'élaboration des décisions.

Il reste encore à réaliser d'importants travaux d'équipements en coopérant avec d'autres communes :

— extension des adductions et recherche d'eau potable,

— prévention routière par l'aménagement des carrefours dangereux, lieux de passage des véhicules venant d'une grande partie du canton,

— acquisition de matériel à utiliser en commun,
— aide aux personnes handicapées ou âgées par la création d'un service d'assistance à domicile,

— création d'équipements socio-éducatifs, sportifs,

— création d'un comité intercommunal en liaison avec l'A.N.P.E pour lutter contre le chômage,

— étude des modifications du POS dans les zones mitoyennes avec les communes limitrophes.

LA DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT

Depuis la création par la loi du 2 mars 1982 de la dotation globale d'équipement (D.G.E) la coopération intercommunale ne peut que se développer. Je cite les intentions du Gouvernement reprises dans « L'information municipale » sous le titre : la dotation globale d'équipement incluse dans le dossier « les transferts financiers » en page 27 du numéro 7-8/1982 :

« ... A cet égard, la décentralisation réside dans une globalisation progressive des subventions d'équipement que l'Etat consacre aux collectivités locales, analogue en son principe à celui ayant conduit à la dotation globale de fonctionnement.

La dotation globale d'équipement, créée par la loi du 2 mars 1982, répond à cet objectif : elle a vocation à regrouper, à terme de trois ans, tous ces crédits de subvention, afin de verser aux collectivités locales une dotation libre d'emploi, calculée en fonction des investissements réalisés par les communes ou les départements au cours de l'exercice.

Cette dotation des communes pourra être versée à un organisme public de coopération, ou capitalisée dans un fonds intercommunal d'équipement. Son calcul tiendra compte de l'insuffisance de potentiel fiscal par rapport à la moyenne des communes de même taille, son montant sera majoré dans le cas de travaux prévus par une charge intercommunale d'aménagement ».

CONCLUSION

Le développement de la coopération intercommunale est un fait irréversible favorisé par la décentralisation qui transfère des responsabilités nouvelles sur les élus locaux. Ceux-ci devront être vigilants, disponibles, afin que l'exercice effectif de leur nouveau pouvoir dans les instances intercommunales, en collaboration avec les représentants du Conseil Général et du Gouvernement, soit bénéfique à la collectivité qu'ils représentent.

Michel BIOLLEY

● LA DÉCENTRALISATION

COMPÉTENCE, AUTONOMIE, COOPÉRATION...

La loi sur la décentralisation des compétences et des ressources des collectivités territoriales retient particulièrement l'attention des élus.

Avec les droits nouveaux des travailleurs dans l'entreprise, elle est un élément de la nouvelle citoyenneté, du progrès des libertés et de la démocratie. Elle apporte plus d'autonomie aux collectivités, plus de responsabilités aux élus. Elle rapproche la gestion des habitants et suppose leurs interventions dans la vie de la Commune.

Les compétences nouvelles sont importantes. Des moyens de les exercer sont apportés aux collectivités ; l'affirmation de leur autonomie, possibilité de la coopération intercommunale, concertation des différents niveaux et ressources financières nouvelles. La loi sera appliquée en trois ans au terme desquels l'attribution de nouvelles compétences sera envisagée.

La décentralisation doit permettre une réelle autonomie des collectivités territoriales, par conséquent des 36 400 communes du pays. Est-ce à dire que ce projet est parfait, exempt de toute critique, et qu'aucune amélioration ne peut être apportée ? Sans doute pas. La principale remarque que nous formulons sur le projet est la contradiction évidente entre le principe énoncé d'autonomie des collectivités et la forme contraignante que revêt la coopération, au travers des groupements autoritaires des communautés urbaines et des districts. Le poids donné à ces groupements et aux chartes intercommunales dans la coopération remet en cause l'autonomie des collectivités territoriales et les dessaisit de leurs compétences.

Il existe en France, 14 000 syndicats, près de 150 districts et 9 communautés urbaines. Il ne s'agit pas de faire fi de cette réalité. Mais de cette réalité, une expérience se dégage : il se trouve que certaines formes actuelles de coopération héritée d'hier, portent atteinte à l'autonomie communale.

Lorsqu'un district, un syndicat à vocations multiples ou une communauté urbaine lèvent l'impôt ou reçoivent des concours de l'Etat à la place des assemblées élues au suffrage universel, de nombreux Maires et Conseillers municipaux constatent que leur commune ne dispose plus de sa pleine liberté ? N'est-il pas possible de démocratiser ces organismes en évitant de créer un niveau supplémentaire d'administration entre les communes et le département ? Nous sommes persuadés que la décentralisation doit conduire à des formes diverses et souples de coopération, prenant en compte l'expérience, la diversité de situations.

Il est également souhaitable de voir adopter par le Parlement un statut de l' élu qui permette enfin aux maires, aux adjoints et aux conseillers municipaux d'exercer leur mandat dans de meilleures conditions, en étant toujours plus proches des préoccupations des habitants.

Donner aux conseils municipaux leur pleine liberté de décision, voilà, le moyen de donner à la coopération une autre dimension où la démocratie sera le levier de nouvelles avancées dans la vie sociale.

Adrien BENEDE

NEUVE OU D'OCCASION
LA VOITURE DE VOS RÊVES
S'ACHÈTE CHEZ **Degenève**

Degenève c'est Renault

Degenève c'est le garage des sportifs

Avenue d'Evian / Tél. 71.46.22
Avenue Jules-Ferry / Tél. 71.00.74
74201 THONON LES BAINS

CONSTRUCTIONS CLÉS EN MAINS
gérant : Louis LAZARETH
un homme du pays

ARCHITECTES BÂTISSEURS
LE BÂTISSEUR CHABLAISIEN

R.N. 5 - La Rive - AMPHION - Tél (50) 72.06.39-71.17.19

Bureaux exposition ouverts :
10 h. - 12 h. - 16 h - 18 h. 30 ou sur rendez-vous

Nous nous chargeons de tout	Recherche terrains Etude financement Permis de construire Suivi du chantier
Nous vous offrons 4 garanties	Achèvement de travaux Prix fermes et définitifs Délais Qualités du vrai traditionnel

Possibilité d'exécuter vous-même certains travaux
20 ans d'expérience dans la Maison Traditionnelle

supermarché



banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

♦

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

Jean-Paul BONDAZ

Plâtrier • Peintre
Tous revêtements muraux
Ravalement de façades

Villa La Sauvageonne
Chemin de Gravanne NEUVECELLE
Tél. (50) 75.30.17 74500 EVIAN

Pour vendre
ou acquérir

PROPRIETES
APPARTEMENTS
TERRAINS

Agence BAUD

Fondée en 1920

2, avenue de Neuvecelle
74500 EVIAN
Tél. 75.12.58

BALLY
et
ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 75.07.95

ENTREPRISE

BOCHATON Frères

Terrassements
Sables et graviers
Pierre de Meillerie

Les Mateirons
Tél. 75.01.92



**LES FILS
DE J. BAUD
S.a.**

A votre service...
dans ses 5 départements :

- Combustibles
- Produits métallurgiques
- Quincaillerie
- Electro-ménager
- Primagaz

3 bis, rue Nationale - Evian - Tél.: (50) 75.07.28

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

Section de fonctionnement - dépenses

60 - Denrées et fournitures.....	129 302,19
61 - Frais de personnel.....	814 795,17
62 - Impôts et taxes.....	3 265,00
63 - Travaux et services extérieurs.....	305 454,64
64 - Participations et contingents.....	382 080,29
65 - Allocations et subventions..	105 167,96
66 - Frais de gestion générale...	132 696,95
67 - Frais financiers.....	485 005,34
69 - Charges exceptionnelles....	146,00
82 - Charges antérieures.....	14 966,30
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	481 061,00
	<hr/>
	2 853 940,84

Section de fonctionnement - recettes

70 - Produits de l'exploitation ...	627 395,70
71 - Produits domaniaux.....	10 400,00
72 - Produits financiers.....	1 459,38
73 - Recouvrements et subventions.....	79 002,78
74 - Dotation globale de fonctionnement.....	1 420 298,00
75 - Impôts indirects.....	64 724,39
77 - Contributions directes.....	699 922,00
79 - Produits exceptionnels.....	71 036,38
	<hr/>
	2 974 238,63
Excédent de fonctionnement de clôture.....	120 297,79

Section d'investissement - dépenses

16 - Remboursements d'emprunts.....	309 900,75
210 - Acquisitions de terrains....	10 212,88
214 - Acquisitions de matériel....	15 406,24
232 - Travaux de bâtiments.....	240 270,14
233 - Travaux de voies et réseaux..	152 214,71
26 - Contributions aux dépenses des Syndicats.....	1 913,44
	<hr/>
	729 918,22

Section d'investissement - recettes

060 - Excédent d'investissement reporté.....	71 289,87
105 - Subventions.....	16 440,00
115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....	481 061,00
140 - Participation à des travaux d'équipements communaux..	8 000,00
1421 - Fonds de compensation de la T.V.A.....	428 790,00
1423 - Taxe locale d'équipement...	83 426,66
210 - Remboursement sur acquisition.....	11 000,00
25 - Remboursement de créances.....	1 370,05
	<hr/>
	1 101 377,58
Excédent d'investissement de clôture.....	371 1459,36

BUDGET PRIMITIF 1982

Section de fonctionnement - dépenses

60 - Denrées et fournitures.....	155 500,00
61 - Frais de personnel.....	886 500,00
62 - Impôts et taxes.....	4 500,00
63 - Travaux et services extérieurs.....	377 000,00
64 - Participations et contingents.....	558 750,00
65 - Allocations et subventions..	125 000,00
66 - Frais de gestion générale...	133 000,00
67 - Frais financiers.....	523 000,00
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	513 260,00
	<hr/>
	3 276 510,00

Section de fonctionnement - recettes

70 - Produits de l'exploitation ...	735 000,00
71 - Produits domaniaux.....	9 000,00
72 - Produits financiers.....	1 980,00
73 - Recouvrements et subventions.....	84 460,00
74 - Dotation globale de fonctionnement.....	1 568 720,00
75 - Impôts indirects.....	71 350,00
77 - Contributions directes.....	806 000,00
	<hr/>
	3 276 510,00

Section d'investissement - dépenses

16 - Remboursements d'emprunts.....	330 015,00
214 - Acquisitions de matériel....	44 400,00
232 - Travaux de bâtiments.....	153 102,00
233 - Travaux de voies et réseaux..	240 000,00
26 - Syndicat départemental d'électricité.....	2 013,00
	<hr/>
	769 530,00

Section d'investissement - recettes

115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....	513 260,00
1421 - Taxe locale d'équipement...	70 110,00
1423 - Fonds de compensation de la T.V.A.....	86 160,00
160 - Emprunt T.E.C.....	100 000,00
	<hr/>
	769 530,00



Lucien
ROCH
maçonnerie

Tél. 75.23.35
Chemin des Houches

NEUVECELLE
EVIAN



s.a.r.l.

TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
THONONNAISES

Carte Professionnelle T 44 / 74

Etudes et Créations
d'Ensembles Immobiliers
Immeubles - Villas - Chalets
Terrains - Constructions

13, place Jules-Mercier, 13
THONON-LES-BAINS
74200 - Hte-Sav. - Tél. (50) 71.07.62

garage sautenet

AGENT RENAULT - SAVIEM

REPARATIONS



VENTES

Tél. 75.00.22

74500 EVIAN

perhollet
frères

AMENAGEMENT EXTERIEUR
CREATION - ENTRETIEN

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.26.41

Bruno VERGORI

ARTISAN

MENUISERIE
EBÉNISTERIE
FORMICA

Agencement magasins

Zone Industrielle
NOYER-ALLINGES
74200 THONON
Tél. (50) 71.21.65

Voyages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 Thonon
tél. 71.00.88 +
télex : 385.002. LES CARS VERTS

réserve électronique
pour le monde entier

CONCOURS DE MAISONS ET BALCONS FLEURIS

année 1982

● HOTELS ET RESTAURANTS

1. Le Panorama, Grande-Rive
2. Chez Danic, Grande-Rive
(Hôtel La Verniaz et Hôtel Royal - Hors concours)

● BALCONS

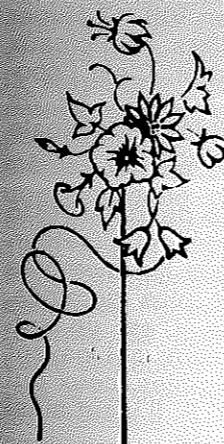
1. M. ROY Paul, Résidence Le Milly et M. VOLDOIRE Marius, Avenue Seuvay
2. M. LARGE Christian, Route de Grande-Rive
M. LE FLOCH Jean-François, Avenue de Milly
M. GRUBER Alain, Avenue de Verlagny
M. DIDES Christian, Avenue du Flon
3. M. DOURDAN Lucien, Rue du lac

● MAISONS

1. M. AUBRY Joseph, Route de Grande-Rive
2. M. MAGNIN Guy, Avenue Seuvay
3. M. DUMONT KIRMANN Edmond, Route de Grande-Rive
M. BONNEVIE Michel, Rue des Pêcheurs
M. ALPHONSE Joseph, Avenue d'Evian

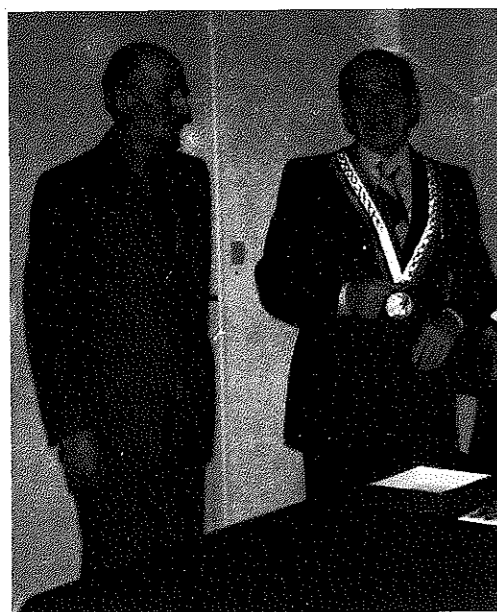
Ont été remarquées :

- M. BLANC Gabriel, Avenue de Milly
M. FELICI Yves, Chemin des Confertes
M. CHESSEL Eugène, Avenue Seuvay
M. BORIER Bernard, Parc d'Ausnières
Mme JACQUIER Rosine, Avenue de Maxilly
M. JACQUIER Marcel, Avenue de Maxilly
M. COMETTI André, Pré de l'Abbaye
M. PAGNIER Pierre, Pré de l'Abbaye
Mme SALOTTI Anne-Marie, Pré de l'Abbaye
M. PITTET Serge, Pré de l'Abbaye
M. TARRANO Roger, Avenue Seuvay
M. REBET Henri, Avenue Seuvay
M. VALOT Charles, Chemin de Gravanne



1983 :

« LES MUNICIPALES »



Monsieur Robert MAGNIN, célébrant un de ses 144 mariages.

Après les Présidentielles en 1981 et les Cantonales en 1982, de nouvelles élections feront prendre en mars 1983 le chemin des urnes aux Françaises et aux Français.

Ils auront cette fois, les 6 et 13 mars, à choisir leurs représentants les plus proches, c'est-à-dire LES CONSEILLERS MUNICIPAUX. En effet, le mandat de six ans, qu'ils ont donné aux anciens touche à sa fin. Le moment des bilans est arrivé. Une certaine fièvre s'empare des citoyens, des listes de candidats s'ébauchent dans une agitation larvée, mais fébrile. Il faut trouver « une tête de liste » capable de ramener un maximum de suffrages. Ensuite, il s'agit de bien doser sa liste pour sortir un maximum d'élus.

Cette phase de tractations et de supputations est largement entamée, laissons-la se poursuivre. Le choix décisif sera fait en mars par les électrices et les électeurs.

Mon propos dans cet article ne sera pas de présenter des listes de candidats ou de peser sur la décision des électeurs. Les Neuvecelloises et les Neuvecellois sauront, dans l'isolement et au-dessus des polémiques, choisir en leur âme et conscience.

Je voudrais essayer de vous présenter un petit historique sur la commune, son conseil municipal et plus précisément sur les différentes élections municipales à NEUVECELLE.

I - LA COMMUNE

La Commune est un groupement naturel. Avant d'être érigée en circonscription territoriale, elle était depuis des siècles une association d'habitants. Ce groupement naturel n'a pas toujours joué politiquement le même rôle. Il a occupé dans l'Etat une place différente selon les régimes et selon les stades de la vie sociale. A l'origine, on est en présence du groupement du genre de la tribu. Puis, c'est la cité gauloise, qui, intégrée par la suite dans l'administration romaine, en devient un rouage essentiel. La vie municipale ne s'est jamais éteinte, elle s'est seulement transformée. Ainsi, au XII^e siècle, les communes correspondent à des nécessités liées à l'avènement d'une bourgeoisie commerciale: la commune devient un élément de résistance contre la féodalité. De plus, le Roi voit en elles la possibilité d'affaiblir les seigneurs, ce qui renforce son propre pouvoir. En retour, ces communes sont affranchies des liens féodaux et obtiennent des privilèges.

L'existence de la commune sur le plan sociologique est très ancienne, mais elle n'accède à la vie juridique que grâce à une loi du 14 décembre 1789 qui érige les anciennes paroisses en municipalités. La décentralisation est très poussée et on a recours à l'élection.

Puis par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), les Maires et les conseillers municipaux sont nommés par le pouvoir central. C'est l'époque de la centralisation la plus poussée. La vie communale sommeille. L'Assemblée municipale et le maire jouent un rôle très effacé.

La Restauration et la Monarchie de juillet (1815 à 1848) amorce le mouvement décentralisateur. La loi du 21 mars 1831 décide que les membres du Conseil Municipal ne seront plus nommés, mais élus au suffrage censitaire. C'est un suffrage restreint: sont électeurs, ceux qui payent un cens électoral de 200 F et éligibles, ceux qui payent un cens d'éligibilité de 500 F. Il y eut ainsi 166 000 électeurs et 15 000 éligibles.

La III^e République va se montrer le plus largement décentralisatrice en matière communale. En 1876, les petites communes obtiennent le droit d'élire leur conseil municipal, qui à son tour élit le maire. Dès 1882, ce droit est étendu à toutes les communes. La décentralisation s'est poursuivie par la loi du 5 avril 1884 et par le décret loi du 5 décembre 1926.

Le régime de Vichy, par la loi du 16 novembre 1940, a abandonné tous les principes de la démocratie; maires et conseillers municipaux sont à nouveau nommés.

La IV^e République rétablit la légalité républicaine. Elle codifie les textes existants par le décret du 22 mai 1957 et crée ainsi le Code de l'administration communale.

La V^e République allège encore la tutelle de l'Etat par l'ordonnance du 5 janvier 1959. Le 31 décembre 1970 une loi sur les libertés communales est promulguée. En 1977, une série de 6 décrets transforment le code de l'administration communale en code des communes.

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982, dont le texte est relatif aux « droits et libertés des communes », apporte au fonctionnement traditionnel de l'entité municipale française deux modifications importantes: la commune serait désormais libérée de toute tutelle; elle possède aujourd'hui compétence pour intervenir en matière économique et sociale.

Par cette chronologie, nous constatons que la commune, groupement naturel, a traversé les âges et les régimes en subissant divers avatars, mais en gardant toujours sa physionomie essentielle, celle d'une collectivité d'habitants groupés autour du même clocher et gérant leurs intérêts communs. Elle est devenue, depuis la Révolution, la cellule élémentaire de l'organisation administrative de l'Etat. Cette organisation se caractérise par son uniformité, car toutes les communes françaises ont la même structure juridique y compris Paris depuis les dernières élections de mars 1977. Cette uniformité est due aux tendances égalitaires et systématiques de l'esprit français et plus particulièrement de celui des hommes de la révolution. Cela présente bien des inconvénients, surtout pour les problèmes d'urbanisme par exemple, qui ne se posent pas dans les mêmes termes pour une cité industrielle et pour une bourgade rurale. La décentralisation peut être un premier remède, grâce à la loi du 2 mars 1982 donnant l'indépendance aux collectivités. Mais l'inconvénient majeur reste l'irrationalisme morcellement communal actuel. Il faudrait une réforme de grande envergure et remodeler la carte des communes. De nombreux pays développés d'Europe ont décidé et réussi récemment leur réforme territoriale. La France fait cavalier seul avec ses 36 394 communes (rapport Gui-

chard), dont 32 405 ont moins de 2 000 habitants, 28 868 moins de 1 000 habitants et 22 498 moins de 500 habitants pour 54 257 000 habitants (recensement du 4 mars 1982). Par comparaison, la République Fédérale d'Allemagne possède 10 400 communes pour 61,5 millions d'habitants, l'Italie 8 050 communes pour 55,8 millions d'habitants et les trois pays du Bénélux environ 1 550 communes pour 22,7 millions d'habitants. Donc l'Italie, le Bénélux et la RFA possèdent, pour une population de 140 millions d'habitants environ 20 000 entités administratives comparables aux communes françaises. Il faut constater que certaines réformes ne sont pas aisées dans notre pays. Des tentatives de regroupement eurent lieu; de nombreuses se soldent par un échec: ANTHY avec THONON et NOVEL avec SAINT GINGOLPH sont des témoignages. NEUVECELLE est un autre exemple: une majorité d'électeurs a refusé la fusion avec EVIAN dès le départ. Le 17 juin 1973, lors d'un référendum pour ou contre la fusion avec EVIAN, les résultats furent les suivants: - Inscrits 686 - Votants 533 - Pour 80 - Contre 452. En opposition à ces échecs, je puis témoigner que la fusion des communes de WALDHILSBACH, MUCKENLOCH et DILSBERG avec NECKARGEMUND (Commune de la RFA jumelée avec EVIAN) est une réussite, il y a certes parfois quelques problèmes, qu'une bonne concertation dissipe bien vite.

II - LE CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de conseillers municipaux est proportionné à l'importance de la population d'une commune et comprenait, lors des dernières élections en 1977, un nombre de membres qui va de 9 pour les Communes de moins de 100 habitants, 13 dans les communes de 501 à 1 500 habitants (NEUVECELLE), à 49 pour les communes de 300 000 habitants ou moins. Le conseil municipal de PARIS comporte 109 membres, celui de MARSEILLE en comporte 63 et celui de LYON, 61. Ces trois grandes villes subiront une réforme du statut lors des prochaines municipales.

Le conseil municipal est élu au suffrage universel direct pour six ans. Par la loi du 27 juin 1964, le régime électoral est fondé uniquement sur le système majoritaire à deux tours, mais selon trois modalités:

— Communes de plus de 30 000 habitants: est élue au premier tour la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés représentant le quart au moins des électeurs inscrits; le second tour est ouvert aux listes ayant obtenu au moins 12,5% du nombre des électeurs inscrits (loi du 19 juillet 1976). Les électeurs ne peuvent pas panacher et les listes présentées ne peuvent pas être modifiées entre les deux tours.

— Communes de 2 500 habitants à 30 000 habitants: l'électeur peut panacher ou ne pas

L'IMMOBILIÈRE DU LÉMAN

TRANSACTIONS
SUR IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
GESTION IMMOBILIERE

3, rue des Ursules, « Le Belvédère »
THONON — Tél. (50) 26.14.86

•
A EVIAN : **AGENCE 74**
3, place du Port — Tél. (50) 75.23.88

Marbrerie J. Calderara

5, rue des Peupliers
Tél. 71.42.76 (domicile)

Atelier :
avenue de Champagne
Tél. 72.76.19

Devis gratuit sans engagement
Monument toutes qualités
Caveaux

Ets FAVRE-LACROIX sarl

Le Rond Point - NEUVECELLE
EVIAN - Tél. (50) 75.23.97 - 75.30.83

installations
dépannages
entretien

■ POMPE A CHALEUR
REGULATIONS
■

gaz
sanitaire
chauffage

BRULEURS A MAZOUT
CHAUDIÈRES A GAZ

ENTREPRISE
D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

R. JACQUIER

S.A.R.L. au capital de 100.000 F.

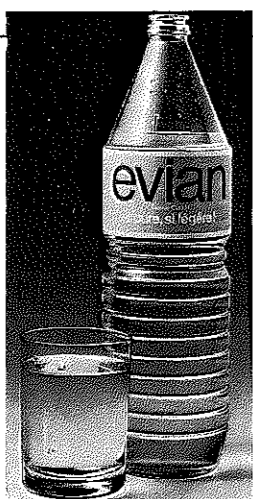
MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. (50) 75.22.52

Entreprise Bartoloméo Leonarduzzi

MAÇONNERIE

Avenue de Maxilly
NEUVECELLE — EVIAN
Tél. 75.24.97



**L'eau d'Evian vous donne
ce que les Alpes
lui ont donné.**

voter sur la liste entière. Au second tour, il peut y avoir des fusions ou modifications ou même des listes nouvelles.

— Communes de moins de 2 500 habitants : possibilité de candidatures isolées.

Le 28 juillet 1982, l'Assemblée Nationale a adopté le nouveau mode de scrutin pour mars 1983 :

— un statut particulier pour PARIS, MARSEILLE et LYON.

— les conseils municipaux au-dessous du nouveau seuil des 3 500 habitants resteront élus comme auparavant au scrutin majoritaire.

— dans les communes de 3 500 habitants et plus la nouvelle réforme s'appliquera : ce sera un système mixte, alliant proportionnelle et scrutin majoritaire, comme cela se passait avant dans les villes de plus de 30 000 habitants. C'est donc une innovation pour les électeurs des communes de 3 500 habitants et plus, au nombre de 28 en Haute-Savoie et de 2 088 en France. Si une liste obtient au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés, elle emportera automatiquement la moitié des sièges plus un. Comme les effectifs des conseils sont en nombre impair, elle aura automatiquement la majorité des sièges. Les sièges restants sont alors répartis à la proportionnelle entre les listes ayant recueilli plus de 5% des voix, y compris la liste gagnante : celle-ci est donc assurée de 75% des sièges. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, donc en cas de ballottage, les listes ayant obtenu plus de 10% des suffrages peuvent se maintenir au second tour. Des accords entre formations peuvent provoquer des regroupements et recomposer les listes. L'attribution définitive des sièges se fait selon les mêmes modalités qu'au premier tour, à la majorité relative.

Une autre nouveauté est à signaler : « les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 75% de personnes du même sexe », c'est-à-dire qu'il faut au moins 25% de femmes sur chaque liste. Est-ce possible d'aligner 25% de femmes dans toutes les petites communes, sous peine de voir des listes déclarées irrecevables ?

Cette nouvelle loi électorale permet à toutes les opinions de s'exprimer et elle assure aux minorités la représentation dans les conseils, tout en donnant aux majorités le pouvoir d'effectuer un travail efficace. Dans l'ancien système, encore en cours jusqu'en mars 1983, 49,9% de la population pouvait très bien ne pas être représentée au conseil municipal.

III - FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS

Depuis la loi du 31 décembre 1970, le conseil municipal est tenu de se réunir au moins une fois par trimestre.

Le conseil municipal est normalement présidé par le maire et ses séances sont publiques. Il peut cependant se réunir en comité secret à la demande du maire ou de 5 membres. Il ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. C'est le maire qui prépare les réunions et exécute les délibérations. Le conseil peut constituer des commissions. Il est tenu procès verbal des séances publiques et toute personne peut demander communication des délibérations, ainsi que de tous budgets et comptes de la commune, le maire ou le secrétaire de mairie ne disposent à cet égard d'aucun pouvoir d'appréciation du bien fondé de la requête en communication des pièces.

L'article L 121-26 du Code des Communes stipule que : « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette disposition est volontairement imprécise ; elle laisse ainsi au conseil municipal de larges attributions pour tout ce qui concerne les affaires municipales.

Le conseil municipal est compétent pour administrer les biens dont la commune est propriétaire. Dans cette matière, le maire ne fait qu'exécuter les délibérations du conseil. Le conseil statue également sur les travaux publics à effectuer, notamment en matière de voirie communale.

Le vote du budget préparé et exécuté par le maire constitue l'une des attributions les plus importantes du conseil municipal. C'est l'acte qui prévoit et autorise chaque année les dépenses et les recettes de la commune. Depuis la loi du 31 décembre 1970, le budget est divisé en section de fonctionnement et section d'investissement.

Le Maire est le chef du personnel communal, il gère les revenus, ordonnance les dépenses, dirige les travaux communaux, il est officier d'état civil et de police judiciaire (participe à la constatation des infractions, à la recherche de leurs auteurs).

Le maire est assisté d'adjoints élus par le conseil municipal en même temps que lui. L'adjoint n'a aucune attribution propre et son rôle se borne à remplacer le maire. Le maire et les adjoints reçoivent des indemnités de fonction (article L 123-4).

Grâce à la nouvelle réforme, la commune récupère la maîtrise de son territoire, à condition d'avoir approuvé un plan d'occupation des sols (POS), ce qui est en cours à NEUVECELLE. Le maire pourra instruire et délivrer les permis de construire et toutes les autorisations d'utilisation du sol (lotissement...)

IV - COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

JUSQU'A CE JOUR		A PARTIR DE MARS 1983	
Jusqu'à 100 habitants	9 membres	Moins de 100 habitants	9 membres
de 101 à 500	11 membres	de 100 à 499	11 membres
de 501 à 1 500 (Neuvecelle) 13 membres		de 500 à 1 499	15 membres
de 1 501 à 2 500	17 membres	de 1 500 à 2 499 (Neuvecelle) 19 membres	
de 2 501 à 3 500	21 membres	de 2 500 à 3 499	23 membres
de 3 501 à 10 000	23 membres	de 3 500 à 4 999	25 membres
de 10 001 à 30 000	27 membres	de 5 000 à 9 999	27 membres
de 30 001 à 40 000	31 membres	de 10 000 à 19 999	31 membres
de 40 001 à 50 000	33 membres	de 20 000 à 29 999	35 membres
de 50 001 à 60 000	35 membres	de 30 000 à 39 999	37 membres
de 60 001 à 80 000	37 membres	de 40 000 à 49 999	39 membres
de 80 001 à 100 000	39 membres	de 50 000 à 59 999	41 membres
de 100 001 à 150 000	41 membres	de 60 000 à 79 999	45 membres
de 150 001 à 200 000	43 membres	de 80 000 à 99 999	47 membres
de 200 001 à 250 000	45 membres	de 100 000 à 149 999	49 membres
de 250 001 à 300 000	47 membres	de 150 000 à 199 999	51 membres
au-dessus de 300 000	49 membres	de 200 000 à 249 999	55 membres
		de 250 000 à 299 999	57 membres
		de 300 000 et au-delà	59 membres

Par suite de l'augmentation du nombre d'habitants, NEUVECELLE passe dans la tranche supérieure : de 13 à 17 conseillers.

En mars 1983, la nouvelle loi électorale donnera 19 conseillers à notre Commune.

V - INDEMNITÉS DES MAIRES ET DES ADJOINTS

Catégories	POPULATION TOTALE	Indices de référence		INDEMNITÉS DE FONCTION		
		Nets Anciens	Majorés au 1.9.1979	MAIRES		ADJOINTS
				Montant mensuel à compter du 1.4.1982	Pourcentage de l'indemnité du Maire	Montant mensuel à compter du 1.4.1982
1	Moins de 501	40%	de la valeur	1 044,00	50	522,00
2	de 501 à 1 000	50%	de l'indice net	1 305,00	50	653,00
3	de 1 001 à 2 000	75%	ancien 100	1 958,00	50	979,00
4	de 2 001 à 3 000	124	176	3 063,00	50	1 531,00
5	de 3 001 à 5 000	174	207	3 602,00	45	1 621,00
6	de 5 001 à 9 000	240	265	4 612,00	40	1 845,00
7	de 9 001 à 15 000	269	297	5 026,00	40	2 010,00
8	de 15 001 à 30 000	307	338	5 882,00	40	2 353,00
9	de 30 001 à 50 000	363	391	6 804,00	40	2 722,00
10	de 50 001 à 80 000	392	422	7 344,00	40	2 937,00
11	de 80 001 à 120 000	432	465	8 092,00	40	3 236,00
12	de 120 001 à 150 000	472	517	8 997,00	40	3 599,00
13	au-delà de 150 000	523	594	10 337,00	40	4 135,00
	Lyon et Marseille	545	627	10 911,00	50	5 455,00
	Paris	650	798	13 887,00	50	6 944,00
	Et tous les conseillers de Paris	300	328			5 708,00

Référence aux indices de traitement dans la fonction publique, mais avec une retenue de 0,84% seulement pour une caisse de retraite.

Remarques :

A ces montants, il faut encore ajouter certains

indemnités : pour ville touristique, présidences de Syndicat...

Les Conseillers Municipaux ne touchent aucune indemnité, sauf à PARIS. En ALLEMAGNE, par contre, chaque réunion est rétribuée. Ils

partent du principe que tout travail mérite salaire, ou au moins une indemnisation. On peut discuter sur le bien fondé du bénévolat intégral. Une charge en amène souvent d'autres et c'est ainsi que l'on retrouve les mêmes personnes à œuvrer dans les différentes organisations et associations. Beaucoup fuient les responsabilités et pour se donner bonne conscience, leur remarque favorite est : « s'ils font cela, c'est qu'ils aiment ou que cela rapporte, alors pourquoi les priver ».

A ce propos, il faudrait élaborer un statut spécial pour les élus locaux, leur permettant d'assu-

mer pleinement leur charge, en les autorisant à prendre quelques heures sur leurs activités professionnelles pour participer à des réunions où des décisions importantes peuvent et parfois doivent être prises. Ce ne serait que justice, car avec tout le travail bénévole qu'un élu fournit dans une année, soustraire quelques heures de sa présence sur son lieu de travail devrait normalement se traduire dans les faits et passer dans les mœurs. Le plein exercice d'un mandat électoral sur le plan communal ne doit pas être un droit réservé à certains privilégiés sur le plan professionnel.

Nombre d'adjoints au Maire

Nombre d'habitants	Adjoints réglementaires	Adjoints supplémentaires
— moins de 2 500 habitants	2	1
— de 2 500 à 9 999	3	3
— de 10 000 à 29 999	5	4
— de 30 000 à 39 999	6	5
— de 40 000 à 59 999	7	5
— de 60 000 à 79 999	8	5
— de 80 000 à 99 999	9	5
— de 100 000 à 149 999	11	5
— de 150 000 à 199 999	12	5
— de 200 000 à 249 999	13	5
— de 250 000 à 299 999	14	5
— de 300 000 et au delà	15	5
— LYON	27 adjoints pour 73 conseillers	5

VI - LES ELECTIONS MUNICIPALES A NEUVECELLE

1 - Résultats

La Savoie est devenue province française par plébiscite organisé les 21 et 22 avril 1860.

Résultats officiels : sur 135 449 inscrits et 130 830 votants, on a enregistré 130 533 « Oui », 235 « Non » et 34 bulletins nuls. La mise en place des lois françaises posa quelques problèmes d'assimilation administrative et juridique. La tâche d'intégration fut achevée le 1^{er} janvier 1861.

Dans les archives, nous relevons la date du 3 février 1861 mentionnant la première séance du conseil municipal de NEUVECELLE.

Nous allons étudier ensemble la composition des divers conseils municipaux de notre Commune.

1861 - 3 FÉVRIER

GIROUD François, Maire
MAGNIN Marie, Adjoint
CACHAT Pierre, Notaire
JACQUIER Antoine, Cultivateur
LAURENT Jacques, Cultivateur

DURET Jacques, Armurier
BONNEVIE Maurice, Cultivateur
JACQUIER Charles, Cultivateur
GAILLET Claude, Menuisier
MUSY Antoine, Cultivateur
BLANC Louis, Cultivateur
MUSY Pierre-Louis, Pêcheur
12. membres

8 OCTOBRE 1865

MAGNIN Marie, Maire
CACHAT Amédée, Adjoint
GIROUD François
LAZARET Gaspard
BLANC Antoine
REBET Joseph
GAILLET Claude
DEGRANGE Marie
MUSY Pierre-Louis
JACQUIER Barnabé
LAURENT Joseph
11 membres

Maire et Adjoint furent nommés par arrêté de Monsieur le Préfet et ils durent prêter serment devant le Conseil, d'après l'article 14 de la Constitution.

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 75.04.90

L'OURSON



Jeux
Jouets
Modélisme
Cadeaux

6, rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. 75.21.24

Lombard

MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION
CARRELAGES — FAÏENCES
ISOLATION — COUVERTURE

MENUISERIES GIMM

Avenue de la Gare
74500 EVIAN Tél. 75.02.28 - 75.07.84

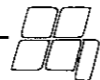
A NEUVECELLE

déjeunez ou dinez au

Café Royal

et profitez du cadre
prestigieux du Royal Hôtel

TÉL. 75.14.00 OUVERT D'AVRIL A OCTOBRE



QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. (50) 71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

Equilibrage
tourisme
et poids lourds

Quiblier, c'est la sécurité !

CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL
DE LA HAUTE-SAVOIE

Toutes opérations
de banque



Agence d'Evian :
2, rue de la Monnaie

Tél. 75.31.99

8 MAI 1871

CACHAT Jean, Propriétaire rentier - démissionnaire

LAZARET Gaspard, 44 ans, Meunier
MAGNIN Marie, 66 ans, Agriculteur
BLANC François, 44 ans, Agriculteur
MUSY Pierre-Louis, 51 ans, Agriculteur
LAURENT Joseph, 31 ans, Agriculteur
REBET Joseph, 66 ans, Agriculteur
MAGNIN Jean, 59 ans, Agriculteur
DEGRANGE Marie, 46 ans, Agriculteur
GIROUD Marie, 55 ans, Agriculteur
JACQUIER François, 25 ans, Agriculteur
BONNEVIE Maurice, 65 ans, Agriculteur
PERAY Félix, 49 ans, Agriculteur

12 membres.

Monsieur MAGNIN Marie a été élu Maire au 1^{er} tour, avec 10 voix et Monsieur JACQUIER Jean-Marie, Adjoint avec 10 voix.

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1874

Installation du Maire, Monsieur MAGNIN Marie et de l'Adjoint, Monsieur JACQUIER Jean Marie, faisant suite à l'arrêté préfectoral en date du 17 février 1874.

17 SEPTEMBRE 1876

Renouvellement partiel du Conseil. En séance du 8 octobre 1876, Monsieur MAGNIN Marie est élu Maire (10 voix) et Monsieur JACQUIER Jean-Marie est élu Adjoint (10 voix).

24 DÉCEMBRE 1876

Monsieur JACQUIER Barnabé est élu Maire (6 voix) en remplacement de M. MAGNIN Marie, démissionnaire.

12 AOÛT 1877

Installation de Monsieur CHEVALLAY Joseph, Conseiller nouvellement élu (28 ans - Laboureur).

15 AOÛT 1877

Election d'un Maire : au scrutin secret et à la majorité absolue. Elu, Monsieur JACQUIER Barnabé - 9 voix

Election d'un Adjoint : Elu, Monsieur JACQUIER Jean-Marie - 9 voix.

13 SEPTEMBRE 1877

Installation de la Commission municipale : par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 5 septembre 1877 et en remplacement du Conseil Municipal suspendu par le même arrêté.

REBET Joseph, 72 ans, Charpentier, Maire
MUSY Pierre Louis, 57 ans, Pêcheur, Adjoint
BRACONNAY Jean Pierre, 58 ans, Laboureur
LAURENT Joseph, 37 ans, Laboureur
BLANC François, 49 ans, Laboureur
JACQUIER François, 59 ans, Laboureur
BIDAL Jacques, 64 ans, Laboureur

21 JANVIER 1878

Installation du Conseil Municipal.

JACQUIER Jean Marie, 32 ans, Propriétaire rentier
BRACONNAY Louis feu Louis, 40 ans, Aubergiste
BONNEVIE François feu François, 38 ans, Pêcheur

CHEVALLAY Joseph, 29 ans, Laboureur
LAZARET Claude François, 32 ans, Menuisier
MAGNIN Marie François, 73 ans, Laboureur
JACQUIER Barnabé, 51 ans, Laboureur
REBET Joseph, 73 ans, Laboureur
LAURENT Joseph, 40 ans, Laboureur
MAITRE Jean, Négociant
BRUCHON Gaspard, 46 ans, Laboureur
CACHAT Jean, Propriétaire rentier

12 membres.

Maire - Monsieur JACQUIER Barnabé (9 voix)
Adjoint - Monsieur JACQUIER Jean Marie (6 voix)

23 JANVIER 1881 (Elections du 9 janvier 1881)

JACQUIER Barnabé, 54 ans, Agriculteur
BAUD Claude, 38 ans, Agriculteur
BRACONNAY Louis, 43 ans, Aubergiste
BONNEVIE François, 41 ans, Pêcheur
LAZARETH Claude François, 35 ans, Menuisier
BRUCHON Gaspard, 49 ans, Agriculteur
MAGNIN Marie, 76 ans, Agriculteur
CHEVALLAY Joseph, 32 ans, Agriculteur
JACQUIER Jean Marie, 35 ans, Propriétaire rentier

LAURENT Joseph feu Gaspard, 43 ans, Agriculteur

REBET Joseph, 76 ans, Agriculteur
JACQUIER Amédée, 27 ans, Agriculteur

Maire - Monsieur JACQUIER Barnabé (11 voix)
Adjoint - Monsieur JACQUIER Jean Marie (10 voix)

18 MAI 1884 (Elections du 4 mai 1884)

JACQUIER Barnabé, 57 ans, Cultivateur
LAURENT Joseph, 46 ans, Cultivateur
CHEVALLAY Joseph, 35 ans, Cultivateur
BRACONNAY Louis, 46 ans, Négociant
BONNEVIE François, 44 ans, Pêcheur
LAZARETH Claude-François, 38 ans, Charpentier
BRUCHON Gaspard, 52 ans, Cultivateur
BAUD Claude, 41 ans, Cultivateur
LAURENT Joseph, 51 ans, Cultivateur
REBET François, 28 ans, Cultivateur
DUCOMMUN François, 42 ans, Cultivateur
LAZARETH Amédée, 29 ans, Cultivateur

Maire - Monsieur JACQUIER Barnabé (11 voix)
Adjoint - Monsieur CHEVALLAY Joseph (10 voix)

ELECTIONS DES 6 ET 13 MAI 1888

CHEVALLAY Joseph, 39 ans, Cultivateur
LAURENT Joseph, 50 ans, Cultivateur
GIROUD Pierre, 32 ans, Cultivateur
REBET François, 32 ans, Cultivateur
BRUCHON Gaspard, 56 ans, Cultivateur
BRACONNAY Louis, 50 ans, Négociant

DUCOMMUN François, 46 ans, Cultivateur
LAZARETH Amédée, 33 ans, Cultivateur
LAZARETH Claude François, 42 ans, Menuisier
JACQUIER Barnabé, 61 ans, Cultivateur
MAGNIN François, 49 ans, Entrepreneur
ALLEMAND Gaspard, 49 ans, Cultivateur
Maire - Monsieur CHEVALLAY Joseph
Adjoint - Monsieur REBET François

ELECTIONS DES 1^{er} ET 8 MAI 1892

LAURENT Joseph, 53 ans, Cultivateur
CHEVALLAY Joseph, 43 ans, Cultivateur
REBET François, 36 ans, Cultivateur
GIROUD Pierre, 36 ans, Fermier
ALLEMAND Gaspard, 53 ans, Fermier
MILLIET Pierre Antoine, 40 ans, Fermier
BUTTAY François, 42 ans, Cultivateur
MAGNIN Frédéric, 46 ans, Cultivateur
BONNEVIE François, 52 ans, Pêcheur
BRACONNAY Louis, 54 ans, Négociant
JACQUIER Pierre-Joseph, 31 ans, Employé de commerce
GREPILLAT François, 31 ans, Cultivateur
Maire - Monsieur CHEVALLAY Joseph (9 voix)
Adjoint - Monsieur REBET François (7 voix)

ELECTIONS DU 3 MAI 1896

LAURENT Joseph, 57 ans, Cultivateur
CHEVALLAY Joseph, 47 ans, Cultivateur
REBET François, 40 ans, Cultivateur
GIROUD Pierre, 40 ans, Fermier
ALLEMAND Gaspard, 57 ans, Fermier
MILLIET Pierre Antoine, 44 ans, Cultivateur
BUTTAY François, 46 ans, Cultivateur
BONNEVIE François, 56 ans, Pêcheur
BRACONNAY Louis, 58 ans, Négociant
JACQUIER Pierre-Joseph, 35 ans, Employé de commerce
GREPILLAT François, 39 ans, Pêcheur
BLANC Jacques, 31 ans, Cultivateur
Maire - Monsieur CHEVALLAY Joseph (10 voix)
Adjoint - Monsieur REBET François (8 voix)

ELECTIONS DU 6 MAI 1900

CHEVALLAY Joseph, 51 ans, Cultivateur
GIROUD Pierre, 44 ans, Cultivateur
BONNEVIE François Marie, 33 ans, Pêcheur
BRACONNAY Louis, 62 ans, Négociant
MILLIET Pierre Antoine, 48 ans, Cultivateur
LAURENT Joseph, 61 ans, Cultivateur
ALLEMAND Gaspard, 61 ans, Fermier
REBET François, 44 ans, Cultivateur
JACQUIER Pierre-Joseph, 39 ans, Comptable
BUTTAY François, 50 ans, Cultivateur
BLANC Jacques, 39 ans, Cultivateur
MAGNIN François, 61 ans, Cafetier
Maire - Monsieur CHEVALLAY Joseph (10 voix)
Adjoint - Monsieur REBET François (6 voix)

ELECTIONS DES 1^{er} ET 8 MAI 1904

GIROUD Pierre, 47 ans, Cultivateur
BRACONNAY Simon, 38 ans, Boulanger
BONNEVIE François Marie, 37 ans, Pêcheur
JACQUIER Pierre, 43 ans, Cafetier
BRUCHON François, 35 ans, Cultivateur
GREPILLAT François, 43 ans, Pêcheur
LAZARETH Amédée, 48 ans, Cultivateur
BAUD Xavier, 26 ans, Cultivateur
CHAPUIS André, 35 ans, Cultivateur
MICHOUX Auguste, 41 ans, Jardinier
DEGRANGE Bélonny, 40 ans, Fermier
LAURENT Henri, 38 ans, Boulanger
Maire - Monsieur JACQUIER Pierre (11 voix)
Adjoint - Monsieur BONNEVIE François (11 voix)

ELECTIONS DU 3 ET 10 MAI 1908

JACQUIER Pierre Joseph, 47 ans, Cafetier
GIROUD Pierre, 51 ans, Cultivateur
CHAPUIS Jacques, 40 ans, Cultivateur
LAZARETH Amédée, 52 ans, Cultivateur
MAGNIN Marie, 32 ans, Cafetier
DEGRANGE Bélonny, 44 ans, Fermier
BRACONNAY Simon, 42 ans, Négociant
MICHOUX Auguste, 45 ans, Jardinier
GREPILLAT François, 47 ans, Pêcheur
LAURENT Henri, 42 ans, Cultivateur
BONNEVIE François, 41 ans, Pêcheur
BAUD Xavier, 30 ans, Employé
Maire - Monsieur JACQUIER Pierre (11 voix)
Adjoint - Monsieur BONNEVIE François (11 voix)

31 JANVIER 1909

Election d'un conseiller municipal en remplacement de Monsieur JACQUIER Pierre-Joseph, Maire, décédé le 19 décembre 1908.
Elu : Monsieur GRANJUX François - 54 ans - Cultivateur.

14 FÉVRIER 1909

Election du Maire : Monsieur GIROUD Pierre - 10 voix

19 MAI 1912

GIROUD Pierre, 55 ans, Cultivateur
BRACONNAY Simon, 46 ans, Négociant
BONNEVIE François, 45 ans, Pêcheur
CHAPUIS Jacques, 44 ans, Cultivateur
GRANJUX François, 59 ans, Cultivateur
MAGNIN Marie, 36 ans, Cafetier
LAZARETH Amédée, 56 ans, Cultivateur
GREPILLAT François, 50 ans, Pêcheur
BAUD Emile, 35 ans, Cultivateur
MICHOUX Auguste, 48 ans, Jardinier
LAURENT Henri, 45 ans, Négociant
DEGRANGE Bélonny, 47 ans, Fermier
Maire - Monsieur GIROUD Pierre - 11 voix
Adjoint - Monsieur BONNEVIE François - 11 voix
Pas d'élections en 1916 à cause de la guerre.

ELECTIONS DU 30 NOVEMBRE 1919

GIROUD Jean Marie, 30 ans, Cultivateur
PERRET Paul, 40 ans, Boulanger
GRANJUX François, 66 ans, Cultivateur
BRACONNAY Mathieu, 49 ans, Voiturier
LAZARETH César, 30 ans, Cultivateur
BONNEVIE Marcel, 25 ans, Pêcheur
REBET François, 63 ans, Cultivateur
BLANC François, 52 ans, Jardinier
MAGNIN Marie, 44 ans, Négociant
BAUD François, 46 ans, Cultivateur
BUTTAY Joseph, 41 ans, Cultivateur
BRACONNAY Louis, 27 ans, Pêcheur
Maire - Monsieur GRANJUX François (8 voix)
Adjoint - Monsieur GIROUD Jean Marie (9 voix)

ELECTIONS DES 3 ET 10 MAI 1925

GIROUD Jean Marie, 36 ans, Cultivateur
BAUD Emile, 49 ans, Cultivateur
BONNEVIE Marcel, 31 ans, Pêcheur
LAURENT Jacques, 58 ans, Cultivateur
GREPILLAT Pierre, 28 ans, Pêcheur
BURQUIER François, 46 ans, Menuisier
LOMBARD Lucien, 39 ans, Négociant
DEGRANGE Henri, 55 ans, Cultivateur
LAZARETH Joseph, 41 ans, Cultivateur
SERVOZ François, 31 ans, Tailleur
GRANJUX Maurice, 31 ans, Cultivateur
LAZARETH Alphonse, 50 ans, Employé
Maire - Monsieur GIROUD Jean Marie
Adjoint - Monsieur BONNEVIE Marcel (10 voix)

ELECTIONS DU 5 MAI 1929

BONNEVIE Marcel, 35 ans, Pêcheur
GREPILLAT Pierre, 32 ans, Pêcheur
JACQUIER Charles, 40 ans, Cultivateur
DUCRET Antoine, 32 ans, Cultivateur
DEGRANGE Henri, 59 ans, Cultivateur
BAUD Emile, 53 ans, Cultivateur
LOMBARD Lucien, 43 ans, Négociant
SERVOZ François, 35 ans, Tailleur
DUFOR François, 35 ans, Pêcheur
LAZARETH Joseph, 45 ans, Cultivateur
CHAPUIS Maurice, 32 ans, Cultivateur
BURQUIER François, 50 ans, Charpentier
Maire - Monsieur DUCRET Antoine - 11 voix
Adjoint - Monsieur BONNEVIE Marcel - 11 voix

ELECTIONS DU 5 MAI 1935

Inscrits 276 - Votants 216
GIROUD Jean Marie, 46 ans, Cultivateur
DURET Joseph, Cultivateur
CROSET Francis, Camionneur
BAUD Jean, Scieur
BUTTAY Joseph, 58 ans, Cultivateur
BURQUIER François, 56 ans, Charpentier
GRANJUX Paul, Cultivateur
MICHOUX Auguste, Cultivateur
MUSY René, Pêcheur
FAVRE Luc, Pêcheur
JACQUIER Maurice, Cultivateur
DUFOR François, 41 ans, Pêcheur

Maire - Monsieur GIROUD Jean Marie - 11 voix
Adjoint - Monsieur CROSET Francis - 12 voix

15 SEPTEMBRE 1944

Par décision du Comité d'arrondissement de Libération nationale, une délégation municipale de 12 membres a été installée :

BAUD Jean
BONNEVIE Lucien
BURQUIER Marc
DUFOR François
BUISSON Albert
GIROUD Jean Marie
GRANJUX Paul
GREPILLAT Moïse
ROMAND Paul
BUTTAY Joseph
MICHOUX Auguste
RUFFET Marcel

Désignation du :

Président - Monsieur GIROUD Jean Marie
Adjoint - Monsieur DUFOR François

7 FÉVRIER 1945

Monsieur DEGRANGE Joseph est nommé Conseiller Municipal par arrêté de Monsieur le Préfet.

22 FÉVRIER 1945

Election du Maire - Monsieur DUFOR François - 11 voix
de l'Adjoint - Monsieur DEGRANGE Joseph - 7 voix.

ELECTIONS DU 29 AVRIL 1945

DEGRANGE Joseph, 32 ans, Cultivateur
BUTTAY Joseph, 68 ans, Cultivateur
MAGNIN Berthe, 35 ans, Ménagère
DUFOR François, 51 ans, Gérant
CHAPUIS Bruno, 32 ans, Cultivateur
BAUD François, 42 ans, Cultivateur
RUFFET Marcel, 31 ans, Appareilleur
SERVOZ François, 51 ans, Tailleur
GREPILLAT Moïse, 28 ans, Jardinier
CHAPUIS Maurice, 48 ans, Cultivateur
BONNEVIE Germain, 34 ans, Pêcheur
BUISSON Albert, 35 ans, Charpentier
Maire - Monsieur DEGRANGE Joseph - 11 voix
Adjoint - Monsieur DUFOR François - 11 voix

ELECTIONS DU 19 OCTOBRE 1947

Inscrits 547 - Votants 346 - Exprimés 316 - 13 membres

CHAPUIS Bruno, 34 ans, Cultivateur
Mme RIONDEL Albert, Institutrice
BONNEVIE Germain, 36 ans, Pêcheur
BAUD François, 44 ans, Cultivateur
CHAPUIS Maurice, 50 ans, Cultivateur
GREPILLAT Moïse, 30 ans, Jardinier
SERVOZ François, 53 ans, Tailleur
BAUD Noël, Scieur
BUTTAY André, 24 ans, Charpentier

GRANJUX Maurice, 53 ans, Cultivateur
HOLLENSTEIN Philippe, 58 ans, Pêcheur
REBET François, Cultivateur
VESIN François, 37 ans, Cultivateur
Maire - Monsieur CHAPUIS Bruno (11 voix)
Adjoint - Monsieur GREPILLAT Moïse (12 voix)

ELECTIONS DES 26 AVRIL ET 3 MAI 1953

Inscrits 529 - Exprimés 396 (1^{er} tour) - 324 (2^e tour)

1^{er} tour :

GRANJUX Maurice, 59 ans, Cultivateur
DEGRANGE Joseph, 40 ans, Cultivateur
BUTTAY André, 30 ans, Charpentier
MAGNIN Robert, 47 ans, Hôtelier
VESIN François, 43 ans, Cultivateur
VERDIER Marcel, 41 ans, Hôtelier
GREPILLAT Moïse, 36 ans, Jardinier
BONNEVIE Lucien, 54 ans, Pêcheur

2^e tour :

DURET Henri, 46 ans, Cultivateur
BAUD François, 50 ans, Cultivateur
Mme GAILLET Lucie, 46 ans, Comptable
HOLLENSTEIN Philippe, 64 ans, Pêcheur
BONNEVIE Prosper, 51 ans, Pêcheur

Election du Maire, au 3^e tour de scrutin, Monsieur MAGNIN Robert 6 voix

Election de l'adjoint, au 3^e tour de scrutin, Monsieur GREPILLAT Moïse 6 voix

ELECTIONS DU 8 MARS 1959

Inscrits 556 - Votants 462 - Exprimés 456

MAGNIN Robert, 53 ans, Hôtelier
GREPILLAT Moïse, 42 ans, Jardinier
DURET Henri, 52 ans, Cultivateur
BONNEVIE Lucien, 60 ans, Pêcheur
REBET Joseph, 50 ans, Cultivateur
BONNEVIE Prosper, 57 ans, Pêcheur
VESIN François, 49 ans, Cultivateur
DEGRANGE Joseph, 46 ans, Cultivateur
Mme GAILLET Lucie, 52 ans, Comptable
VERDIER Marcel, 47 ans, Hôtelier
BUTTAY André, 36 ans, Charpentier
HOLLENSTEIN Philippe, 70 ans, Pêcheur
GRANJUX Maurice, 65 ans, Cultivateur

Maire - Monsieur MAGNIN Robert
Adjoint - Monsieur GREPILLAT Moïse

14 JUIN 1959

Election d'un membre du conseil municipal, en remplacement de Monsieur VESIN François, Employé communal, et qui de ce fait est obligé de se retirer du Conseil (arrêté préfectoral du 28 mai).

Elu - Monsieur VESIN Maurice

ELECTIONS DU 14 MARS 1965

Inscrits 602 - Votants 465 - Exprimés 450

MAGNIN Robert, 59 ans, Hôtelier
BONNEVIE Gilbert, 42 ans, Mécanicien
BLANC Gabriel, 40 ans, Employé
REBET Joseph, 56 ans, Cultivateur
DEGRANGE Joseph, 52 ans, Cultivateur
DUCRET Louis, 40 ans, Pêcheur
BUTTAY André, 42 ans, Charpentier
VERDIER Marcel, 53 ans, Hôtelier
VESIN Jean Marie, 30 ans, Charpentier
MUSY Lucien, 27 ans, Serrurier
DURET Henri, 58 ans, Cultivateur
BENED Adrien, 40 ans, Employé SNCF
JACQUIER Maurice, 36 ans, Entrepreneur
Maire - Monsieur MAGNIN Robert (12 voix)
Adjoint - Monsieur BONNEVIE Gilbert (10 voix)

ELECTIONS DU 14 MARS 1971

Inscrits 683 - Votants 569 - Exprimés 556

MAGNIN Robert, 65 ans, Hôtelier
DEGRANGE Joseph, 58 ans, Cultivateur
BENED Adrien, 46 ans, Employé SNCF
REBET Joseph, 62 ans, Cultivateur
VESIN Jean Marie, 36 ans, Charpentier
Mme BUTTAY Françoise, 40 ans, Secrétaire
GRANJUX Jean, 42 ans, Employé PTT
BONNEVIE Gilbert, 48 ans, Mécanicien
DUCRET Louis, 46 ans, Pêcheur
BIOLLEY Michel, 34 ans, Directeur d'école
VERDIER Marcel, 59 ans, Hôtelier
MEYNET Idelfonse, 43 ans, Charpentier
MUSY Lucien, 33 ans, Serrurier

Maire - Monsieur MAGNIN Robert (12 voix)
Adjoint - élu au 3^e tour de scrutin, Monsieur DEGRANGE Joseph (6 voix)

ELECTIONS DES 13 ET 20 MARS 1977

Inscrits - 847 (1^{er} tour) - 846 (2^e tour)
Votants - 703 (1^{er} tour) - 701 (2^e tour)
Exprimés - 687 (1^{er} tour) - 687 (2^e tour)

1^{er} tour :

BIOLLEY Michel, 40 ans, Directeur d'Ecole
DEGRANGE Joseph, 64 ans, Cultivateur
PERNET Charles, 48 ans, Secrétaire
DURET Louis, 36 ans, Ingénieur TPE
FOREL Serge, 36 ans, Agent Hospitalier
Mlle NEGRE Chantal, 29 ans, Directrice Ecole d'infirmières
Mme BEETSCHEN Françoise, 47 ans, Secrétaire
CURDY Pierre, 48 ans, Chauffeur
LAZARETH Antoine, 53 ans, Chef d'équipe
CHAPUIS Maurice, 33 ans, Employé SAEME
DUCRET Lucien, 48 ans, Employé SAEME

2^e tour :

GRIMONT Francis, 42 ans, Professeur
BENED Adrien, 52 ans, Agent SNCF
Maire - Monsieur DEGRANGE Joseph (9 voix)
1^{er} adjoint - Monsieur LAZARETH Antoine (9 voix)
2^e adjoint - Monsieur DURET Louis (9 voix)

2 - Analyses

Les 6 et 13 mars 1983 vous élirez le 27^e conseil municipal de NEUVECELLE.

13 maires ont présidé aux destinées de notre Commune :

- Monsieur GIROUD François, 1861-1865
 - Monsieur MAGNIN Marie, 1865-1876
 - Monsieur JACQUIER Barnabé, 1876-1888
 - Monsieur CHEVALLAY Joseph, 1888-1904
 - Monsieur JACQUIER Pierre, 1904-1909
 - Monsieur GIROUD Pierre, 1909-1919
 - Monsieur GRANJUX François, 1919-1925
 - Monsieur GIROUD Jean Marie, 1925-1929 et 1935-1945
 - Monsieur DUCRET Antoine, 1929-1935
 - Monsieur DUFOUR François, 1945 (de février à avril)
 - Monsieur DEGRANGE Joseph, 1945-1977 et depuis 1977
 - Monsieur CHAPUIS Bruno, 1947-1953
 - Monsieur MAGNIN Robert, 1953-1977
- et une nouvelle fois, Monsieur DEGRANGE Joseph, depuis 1977.

Monsieur MAGNIN Robert a occupé la fonction de Maire le plus longtemps, soit 24 ans, presque le quart des mandats possibles.

A travers la profession des conseillers, nous remarquons la lente évolution de notre commune. Peu à peu, elle abandonne son caractère agricole. Jusqu'en 1900, nous comptons entre 8 et 10 agriculteurs au conseil. De 1900 à 1947, le nombre passe à 6 et se stabilise. Nouveau palier de 5 de 1947 à 1965. En 1965, 3 agriculteurs rentrent au conseil ; 2 en 1971 et plus qu'un seul, notre Maire, en 1977. La pêche était également une activité importante dans notre hameau de Grande-Rive. Les pêcheurs étaient bien représentés au Conseil Municipal, surtout dans la période de 1947 à 1965, où la pêche était encore florissante et nourrissait son homme, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le négoce et l'artisanat se développèrent, grâce aux nouveaux moyens de communication. Le tourisme fit son entrée et créa des besoins nouveaux. Des commerces s'installèrent et cette nouvelle catégorie de citoyens prouva son importance par sa représentation au conseil municipal. Ainsi on relève par exemple deux boulangers en 1904 et deux cafetiers en 1908. L'évolution continue, les cafetiers sont remplacés par des hôteliers en 1953. Une nouvelle transformation s'opère en 1965, par l'entrée des ouvriers spécialisés au Conseil. En 1971, c'est le tour des fonctionnaires et en 1977, par la variété des professions, toutes les couches socio-professionnelles de Neuvécelle sont à peu près représentées. Mais une constatation s'impose, sur les 13 con-

seillers, deux seulement travaillent à NEUVECELLE. Notre Commune, est-elle devenue une cité dortoir ?

Le plus jeune conseiller de Neuvécelle fut Monsieur BUTTAY André (24 ans en 1947) et le plus âgé Monsieur REBET Joseph (76 ans en 1881).

Jusqu'en 1947, le conseil municipal comptait 12 membres, depuis 1947, il en a 13 et à partir de 1983, il en aura 19.

En 1945, le Général de Gaulle a donné le droit de vote aux femmes, ce qui explique d'une part le doublement du nombre d'inscrits et d'autre part, l'entrée de la première femme, Madame MAGNIN Berthe, au Conseil, lors des élections du 29 avril 1945. Depuis cette date, chaque conseil a sa conseillère, avec une interruption en 1965 ; mais pour se rattraper, les électeurs se sont donnés deux conseillères en 1977. A ce propos, nous avons parlé précédemment d'une nouveauté électorale : « Les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 75% de personnes de même sexe », ce qui devait augmenter le nombre de conseillères. Mais le 18 novembre, le Conseil Constitutionnel a rejeté ces dispositions, en déclarant anticonstitutionnelle l'instauration de quotas de femmes dans les listes pour les élections municipales. Ceci en vertu de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon laquelle « tous les Français sont égaux ». Aucune limitation ne doit être imposée. Une liste comportant 100% de femmes est donc également possible.

3 - a - L'électeur : Il doit avoir 18 ans, être inscrit sur la liste électorale, présenter la carte électorale.

b - Le candidat : Il doit avoir 21 ans et être de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques.

CONCLUSION

Voter est un droit, mais aussi un devoir. Venez donc tous et toutes déposer votre bulletin dans l'urne en mars 1983. Vous choisirez les candidats que vous estimerez le plus aptes et le plus dévoués à faire partie du conseil municipal pour gérer les affaires de votre commune et pour œuvrer pour le bien être de tous, sans s'occuper des intérêts particuliers. L'avenir de votre commune sera donc entre vos mains.

Francis GRIMONT

GALLAY & FILS

ENTREPRISE DE BATIMENT

Tél. (50) 71.07.35
9, av. de la Dranse
74200 THONON LES BAINS

entreprise giletto

fondée en 1860

BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
GÉNIE CIVIL

Bureau de THONON-LES-BAINS
6, rue Pasteur
Tél. (50) 71.10.06

Avenue de la Gare
74502 EVIAN
Tél. (50) 75.00.45

La Fête des Roses 1982

GARAGE

Grépillat

AGENT CITROËN



Avenue de Maxilly
NEUVECELLE
Tél. 75.25.57

Entreprise GAUTHIER

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS, LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. (7) 806.02.16

CAVES GAY-OUVRY

☆
☆

VINS DE TABLE

☆

VINS FINS - SPIRITUEUX

☆
☆

EVIAN-LES-BAINS

Entreprise Générale de Menuiserie

CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 75.24.65

Après la brillante relance par la ville d'EVIAN de cette belle fête, instituée à perpétuité en 1433 par Amédée VIII « au commencement de la belle saison avec pompe et solennité très grande », le Comité décidait de la présenter tous les deux ans.

De par sa brillante représentation, notre commune se devait, par et pour ses efforts et sa fierté, d'y être présente.

A la première réunion, le 12 février, Monsieur le Maire donnait notre accord et demandait un responsable au sein du conseil municipal, qui avec une représentante des parents d'élèves et les bonnes volontés devait construire et animer notre char.

Nous avons le bâti-remorque, prêté par le tennis de table d'EVIAN (J. GOY et R. ROUSSEY). Le thème était libre.

A la recherche de carcasse, nous avons trouvé à MESSERY, pour la somme de 1 500 F, un moulin à vent et une fontaine. Notre thème était trouvé : « LE MOULIN DES AMOURS ».

Le travail commençait ; il avait été convenu qu'il serait l'œuvre de bénévoles (390 heures). Une bonne équipe dirigée sympathiquement et avec vigueur par l'homme de l'art, Monsieur Robert FLORET, se mit à l'ouvrage.

Partant des dessins d'Eric VESIN, dans l'entrepôt FLORET, commençaient de longues soirées d'harmonisation de l'ensemble de notre œuvre : mécanique, menuiserie, façonnage de matériaux divers, peinture etc... De leur côté, Madame BOUVARD et les mamans, après la recherche des formes et des couleurs, confectionnaient les costumes des enfants, des amoureux, et des accompagnant de notre Moulin des Amours.

Dans une très bonne ambiance aidée par les fondues et le thé à la menthe permettant de mieux se connaître, notre char prenait forme.

Enfin le grand soir, veille de la présentation dans le cortège, défilant rue nationale et sur les quais à EVIAN, arriva.

Après les cours promis, les fleurs étaient toutes tigées et piquées dans les 110 poufs, par nos fleuristes, Robert FLORET, Annie et Pierre CHENAL. Le moulin, lui, était tapissé de pétales, ce qui permit d'économiser des fleurs et de dépanner deux sociétés.

Le transport du char fut assez difficile, il était tellement grand, tellement beau, avec toutes ces gerbes mouvantes de fleurs, qu'il arriva en queue de cortège, juste avant la musique d'EVIAN. Chacun à sa place, tiré par les enfants costumés, avec sa musique « Moulin des Amours », il faisait sensation, récoltant vivats et bravos. Quelle joie d'entendre : « Jusqu'à présent c'est le plus beau ».

Un brillant et bruyant retour, au son de l'accordéon ramena le Moulin des Amours par le chemin des écoliers : passage dans nos villages et chez les malades de l'Ermitage, jusqu'à son garage, où les fleurs récupérées furent offertes aux malades et personnes âgées de la Commune, à l'hôpital et au centre rénal d'EVIAN et aux participants de cette réussite dont NEUVECELLE peut être fière.

Dans les coulisses on pouvait entendre, « tiens là, on aurait pu faire comme ça, tu verras au prochain ! ».

Les dépenses engagées pour la réalisation du char de NEUVECELLE, ont été de 11 675 F (achat carcasse, matériel et divers costumes qui restent à la disposition des écoles). Les fleurs ont été fournies par le Comité de la fête des roses d'EVIAN (5 800 œillets et 450 roses).

Antoine LAZARETH

SOUVENIRS D'HIER ET D'AUTREFOIS...

« Pays mystérieux, abondant, doux et tendre
Comme un conte enchanté qu'on veut toujours
entendre »

Avec toute l'émotion d'un poète, c'est ainsi qu'Anna
de Noailles découvrait notre région des bords du Lac,
au début du siècle.

On ne parlait pas encore de crénothérapie. L'époque
était aux baigneurs qui venaient prendre les eaux et
s'émerveiller devant une campagne pleine de charme
et de douceur. Les temps ont bien changé. Dans les
bouleversements de ces dernières années, la nature est

certes restée la même, mais les paysages ont été pro-
fondément modifiés. Pour essayer d'imaginer à quoi
ils pouvaient ressembler, il suffit d'en lire les descrip-
tions d'autrefois.

On écrivait alors plus facilement qu'aujourd'hui. Qui
n'a pas dans son grenier un paquet de lettres qui dor-
ment à côté de quelques photos jaunies ? Chaque cor-
respondance était l'occasion de raconter les faits du
quotidien. Le détail en était parfois insignifiant.
Qu'importe, la plus mince historiette prend un singu-
lier relief avec le recul du temps. Ce qui paraissait
sans intérêt se hausse aujourd'hui au rang de l'his-
toire.



9. EVIAN-LES-BAINS — Le Châtaignier de Neuvécelle et l'Hermitage-Hôtel

Les impressions que je vous livre sont celles qu'un
« baigneur », Alphonse GUILLO, adressait à une amie
restée à Paris. Elles font partie d'un recueil intitulé
« Impressions de voyage et de séjour à EVIAN », ce
qu'il publia en 1920.

« Aujourd'hui, le lac est agité, l'eau houleuse, les
vagues frangées d'argent accourent et se précipitent
avec bruit comme à la mer, l'air est lourd, orageux,
inquiètes les mouettes rasant l'eau, puis, légères se
laissent bercer par les flots. La mer a ses tempêtes, la
montagne a ses ouragans, et si je ne vous savais pas
très sensible au bruit de la foudre, j'ajouterais que les
orages sont beaux à la montagne, beaux de grandeur
et d'épouvante.

Nous irons donc à NEUVECELLE, en suivant le Jar-
din Anglais, le quai de Grande Rive bordé de luxueu-
ses villas, le paisible quartier de la Source des Grot-
tes, oasis de verdure, tout rempli de chants d'oiseaux,
mais ayant recours au funiculaire, notre promenade ne
sera plus qu'une longue descente.

Si un orage vient à nous surprendre, il sera facile de
trouver des abris qui permettront de laisser passer le
grain et d'attendre l'embellie.

Peut être assisterons-nous au spectacle d'un arc-en-
ciel, phénomène très fréquent dans cette région et se
présentant presque toujours double, comme un pont
gigantesque jeté sur les montagnes d'une rive à
l'autre.

Au sortir de la station des Matelons, on traverse le
parc du Royal Hôtel et de l'Ermitage et on atteint l'ave-
nue de Neuvécelle prolongée. D'un côté c'est le parc
avec toutes ses séductions, de l'autre, la campagne
agreste des vergers et des châtaigneraies ; on longe le
mur du château de Neuvécelle restauré, où de Monta-
lembert et Louis Veuillot firent des séjours en 1863.
Dans le parc, l'établissement thermal a créé un stade
de culture physique.

La petite église de Neuvécelle retient l'attention
quelques instants. Du boulevard qui conduit lentement
et par un long détour à EVIAN, le lac, les montagnes
continuellement en vue apparaissent sous des aspects
divers dus aux premiers plans qui varient de forme, les
encadrent et les mettent en valeur, comme vos toilet-
tes en vous parant différemment ne contribuent qu'à
vous rendre plus séduisante, même quand un peu de
mélancolie assombrit votre visage.

Vous passerez peut être un jour dans cet endroit,
alors demandez à quelque octogénaire assis devant sa
porte de vous raconter la légende du châtaignier. Ce
châtaignier existe encore aujourd'hui, tout près du

château ; il mesure quatorze mètres de circonférence,
quatre branches principales s'élançaient à plus de
vingt mètres de hauteur, mais frappé par la foudre, il a
perdu sa beauté. Je vais vous la conter telle que je l'ai
entendue :

« Il y a quelques siècles, un certain Baron de la
Rochette avait une fille qui répondait au nom de Béa-
trix ; jolie, riche, elle avait été demandée en mariage
par le Seigneur d'Allinges et celui de Coudrée.

« Mais Béatrix aimait en secret l'écuyer de son père,
Arnold, qui n'avait pour toute fortune que sa jeunesse
et son courage.

« Le Baron souffrant d'un mal douloureux auquel on
ne trouvait pas de remède, et fort embarrassé sur le
choix du fiancé, eut la singulière idée d'annoncer qu'il
donnerait sa fille à celui qui le délivrerait de sa mala-
die.

« Toujours aimé de Béatrix, Arnold, au cours de ses
promenades et de ses courses folles, où il cherchait à
calmer son âme et son cœur, vint à passer à Neuve-
celle et alla consulter l'ermite qui avait établi sa cel-
lule près d'un grand châtaignier.

« L'Ermite le fit entrer dans sa retraite enduite de
terre glaise et de mousse, qui constituait un refuge
contre les intempéries des saisons.

« Une lampe brûlait devant l'image de la Vierge, une
pierre servait d'escabeau. L'ermite fit asseoir Arnold,
qui lui fit part du dilemme et de son inquiétude. Va,
mon fils, lui dit l'Ermite, et fais lui boire tous les jours
l'eau de la fontaine qui coule au-dessus d'Évian
(source Sainte Catherine à cette époque, source
Cachat actuelle).

« Après quelques semaines, le baron fut guéri et le
mariage d'Arnold et de Béatrix célébré au château de
Ripaille.

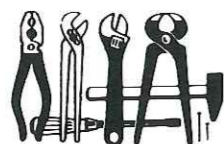
« La tradition ajoute qu'ils vécurent heureux et
eurent beaucoup d'enfants ».

La côte Suisse s'est voilée de grisaille, on n'aperçoit
plus que la rive du Lac, on se croirait au bord de la
mer, le bruit des vagues qui parvient jusqu'ici com-
plète l'illusion.

L'avenue d'Abondance bordée de platanes, de jolies
villas très modernes, conduit en quelques minutes au
centre de la ville, mais, comme les écoliers, nous ren-
trons par Petite Rive et Grande Rive, et prolongerons
jusqu'à l'heure où les lumières commenceront à
paraître ».

Louis DURET

luminaires
meubles
tringles
papiers peints



LE BRICOLEUR

Route de Genève
Croisée d'Anthy
74200 THONON-LES-BAINS

Tél. (50) 71.28.84

quincaillerie
bois
moquettes
sanitaire

BUISSON Hubert

CHARPENTE
COUVERTURE

NEUVECELLE
74500 EVIAN

Tél. 75.15.74

AGENCEMENT DE MAGASINS
ENTREPRISE GÉNÉRALE

G. DANNENMAYER

Menuiserie aluminium
Vitrerie générale

Tél. : 75.11.91

ANCET IMMOBILIER

« AGENCE DU LÉMAN »

TRANSACTIONS
CONSTRUCTIONS

« Le Star » Place de la Libération
74502 EVIAN Tél. (50) 75.21.33

recherchons : TERRAINS, VILLAS,
APPARTEMENTS (payement comptant)

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. (50) 75.12.09

POUR TOUS
VOS CADEAUX
PENSEZ

DEMIAUX cadeaux

3, Place du Port
EVIAN
Tél. 75.37.28

chocolaterie - alcools - souvenirs
rayon baptême - communion - mariage

livraisons - expéditions

E SCOLAIRE

ÉCOLE PRIMAIRE

■ Concours de la prévention routière.

Christelle LAZARETH, élève du CM 2 (année 81-82) a remporté sur le plan départemental la 8^e place et dans le cadre intercommunal (Evian, Neuvecelle, Publier, Maxilly), la 1^{re} place. Son succès lui valut de recevoir la bicyclette et fit attribuer à notre école la coupe de la prévention routière.

■ Sortie en Vanoise.

Le 15 juin 1982, les 3 classes primaires sont allées par train spécial découvrir le Parc de la Vanoise.

Bien organisé par la S.N.C.F, ce voyage a permis aux élèves, aux enseignants et aux parents accompagnateurs de découvrir ou redécouvrir tout au long du trajet en train les sites merveilleux qu'offrent l'avant pays, les Pré-Alpes, les vallées du Rhône, de l'Isère et de l'Arc. Dans le parc, la promenade à partir du chalet Polset, par un temps convenable, sous la conduite de guides qualifiés nous a fait découvrir les traces de la vie animale, rencontrer des bouquetins très à l'aise sur les escarpements dominant un paysage grandiose dans lequel le cheminement des visiteurs constituait un élément naturel supplémentaire.

ÉCOLE MATERNELLE

La promenade annuelle a eu lieu le 30 juin 1982. But : Signal de BOUGY, en Suisse, sur un promontoire dominant le Lac Léman en pays de Vaud. Bien encadrés par la Maîtresse, Madame BLANC et quelques parents, les enfants ont goûté les joies d'un parc richement aménagé en jeux divers, ont fait la connaissance d'animaux sauvages et domestiques et se sont restaurés dans le cadre accueillant et sécurisant de la cafétéria.

■ Fête scolaire.

Elle a connu son succès habituel grâce au concours de la Commune et de son Personnel, des parents dévoués, des enfants, des maîtres, des généreux donateurs et des divers groupements artistiques locaux, les 26 et 27 juin 1982.

Michel BIOLLEY



Les enfants des Ecoles primaires en Vanoise.

LE DÉSENCLAVEMENT FERROVIAIRE DU CHABLAIS VIA ST-GINGOLPH : RÊVE OU POSSIBILITÉ ?

La convention passée entre l'Etat et la S.N.C.F en 1937 venant à expiration le 31 décembre 1982, le Parlement vient de voter le PROJET DE LOI SUR LES TRANSPORTS INTÉRIEURS adopté par le Conseil des Ministres du 28 juillet 1982.

Cette nouvelle loi rénove fondamentalement la législation des transports en vigueur jusqu'à ce jour, et donne naissance, à dater du 1^{er} janvier 1983, à un nouvel établissement public et com-

mercier, moyennant participation financière, la remise en service de telle ou telle section de voie ferrée fermée à tout trafic ou au trafic voyageurs seulement.

Les quelques 17,578 km séparant Evian de St-Gingolph entrent pleinement dans l'optique de ces réformes : une sérieuse remise en état de l'infrastructure de cette courte section, avec l'aide des collectivités territoriales françaises (et



« Gare de Neuvecelle »
7 Septembre 1980 - Ex Passage
à niveau 85 avenue de Maraiche

mercier qui sera encore dénommé « SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ».

La nouvelle S.N.C.F ainsi créée, en vertu de ses propres statuts et en vertu des lois sur la décentralisation et les transferts de compétence aux collectivités territoriales (Assemblée régionale et Conseil Général), a toute latitude pour

peut-être suisses ?), et voilà la desserte ferroviaire de la Haute-Savoie, du Genevois et du Valais complètement transformée.

Rêve ou possibilité très sérieuse et très utile ?

A nos Elus de décider.

A - AVANTAGES D'UNE ÉVENTUELLE RÉOUVERTURE DE LA SECTION DE LIGNE SNCF ÉVIAN-ST GINGOLPH (17 km 500).

1 - Trafic voyageurs.

a - Relations FRANCE-ITALIE et vice versa :

Economie de 20 kms environ sur le trajet ST MAURICE-EVIAN. La relation directe ST MAURICE-EVIAN par voie ferrée apporterait un gain de temps de l'ordre de 2 à 4 heures selon les saisons (correspondance CFF/CGN non assurées) tout en évitant aux voyageurs deux ruptures de charge pas très agréables. A noter qu'une telle relation serait profitable non seulement à EVIAN et à THONON mais également à toute la Haute-Savoie.

b - Relations FRANCE-SUISSE et vice versa :

Travailleurs frontaliers.

Une circulation GENÈVE-EAUX VIVES/ ST MAURICE (et vice versa) serait certainement très appréciée au départ d'EVIAN et de THONON par les nombreux travailleurs frontaliers se rendant chaque jour, soit à MONTHEY, soit à GENÈVE.

Correspondances T.G.V PARIS GENÈVE avec le Valais.

En attendant l'arrivée en 1984 du T.G.V à LAUSANNE, ne peut-on pas se demander si la prolongation jusqu'à MONTHEY et ST-MAURICE des autorails relevant actuellement à BELLEGARDE la correspondance des T.G.V de et pour PARIS, n'aurait pas les faveurs d'un potentiel certain de clientèle SUISSE ?

Circuits touristiques.

Les huit circulations touristiques estivales THONON-LE BOUVERET organisées depuis 1979 par l'A.T.C.A.R et l'Office du tourisme d'EVIAN ont toujours connu un franc succès et l'on a dû parfois refuser du monde, même le 8 août 1981, où l'autorail classique avait été remplacé par une rame tractée de 5 voitures. Ces circulations touristiques ont le double mérite de faire découvrir

un panorama unique depuis la voie ferrée taillée en corniche au-dessus du Léman et de faire découvrir le train à de nombreux jeunes et même des moins jeunes.

La remise en état du tronçon EVIAN-ST GINGOLPH permettrait peut être aussi la création d'un « CIRCUMLEMANIQUE » (GENÈVE-CORNAVIN-GENÈVE-CORNAVIN) via BELLEGARDE, LE BOUVERET, LAUSANNE.

Création également possible d'un circuit ferroviaire touristique MONT BLANC/LÉMAN : St Gervais - Chamonix - Martigny - St Maurice - EVIAN - La Roche-sur-Foron - St Gervais.

2 - Trafic marchandises.

Très faible en l'état actuel et porteur de beaucoup moins d'espérances que le trafic voyageurs. Il n'est cependant pas interdit de penser que certaines usines de la région THONON-EVIAN pourraient emprunter ce tronçon pour l'exportation ou l'importation.

ÉVIAN-MILAN

Via St-Gingolph, tunnel du Simplon :	304 km
Via Modane, tunnel du Fréjus :	504 km

La pénurie de pierres et rochers commençant à se faire sentir en FRANCE, les carrières de MEILLERIE pourraient également trouver en la voie ferrée un précieux auxiliaire pour le transport de leurs produits (Ballast, pierres de construction, rochers etc...)

Et pour conclure, disons que cette réouverture serait aussi génératrice de nombreux emplois (S.N.C.F, douanes etc...) et bénéfique pour le commerce du Chablais et de toute la Haute-Savoie.

Charles PERNET

TABLEAU Horaire Annuaire CHAIX 1909

Table of train schedules from Paris/Lyon to Bellegarde and Geneva/Auvergne (Saint-Maurice and Milan).

Pour les heures italiennes, les indications sont données sous toutes réserves.

Table of train schedules from Milan/Saint-Maurice to Geneva/Auvergne and Bellegarde/Lyon/Paris.

(b) 1^{re}, 2^e classes de Milan à Saint-Maurice. — (d) Jusqu'au 30 juin et à partir du 6 octobre, arrivée à Paris à 6 h. 16 matin. — (K) Voir cette note page 45 ter. — (I) Heure de l'Europe centrale.

Vertical note: Pour les heures italiennes, les indications sont données sous toutes réserves.

Suppression des Trains St Gingolph-Evian les Bains:

M. le Président expose au Conseil, que malgré les délibérations antérieures protestant contre le déclassement de la ligne de chemin de fer Evian les Bains - St Gingolph...

Vu les motifs invoqués pour la suppression de la ligne Evian St Gingolph;

Considérant que cette mesure est désastreuse pour notre région hôtelière et touristique, qui, face à la Suisse, devient de ce fait un canton frontière diminuée...

Que l'impression des baigneurs, estivants, touristes, est déplorable quand arrivant à Evian ils se trouvent en face d'une voie ferrée complètement abandonnée;

Demande à M. le Préfet de bien vouloir insister auprès du Ministre des Travaux Publics pour rétablir l'ancien état de choses...

Qu'en cas où l'administration compétente répondrait par une fin de non-recevoir à cette demande des autorités locales et des populations républicaines de cette région...

Mais où sont donc les trains directs d'antan : Evian-Milan, Genève-Eaux Vives - Evian - Milan ? A quand les prochains départs depuis la petite gare des Bains d'EVIAN ?

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de NEUVECELLE du 3 FÉVRIER 1939 En 1939, 9 mois après la fermeture (15 mai 1938) on souhaitait déjà la réouverture !

J. PASSAQUAY

sa

MATÉRIELS INDUSTRIELS
et TRAVAUX PUBLICS



concessionnaire
exclusif



VIBROMAX DAVIS REMORQUES



PELLES



KUBOTA

74380 BONNE
Téléphone
(50) 39.20.32
Télex 385461
Passaquay Bonme

Succursale :
38590 GRENOBLE -
ST-GEOIRS
Tél. (76) 05.40.00
Télex 320224

Agence Lehmann

Transactions immobilières
Location villas - appartements

●
Place du Port
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. (50) 75.27.53

Entreprise
de serrurerie générale

Michel Cometti

Construction métallique

Menuiserie fer
et aluminium

Zone d'activités de Montigny
MAXILLY

S.A.R.L.
*chauffage
et
sanitaire*

Rue B.-Moutardier
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.01.64

Agréée Agence Economie d'Énergie

VENTILATION
INSTALLATION
GAZ
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE

AMBULANCES D'EVIAN BIRRAUX ROGER

Véhicules sanitaires légers

Entreprise agréée

●
74500 EVIAN • Tél. (50) 75.21.00

En cas d'absence • Tél. (50) 75.04.83

PEUGEOT



IMPERIAL GARAGE

9, av. d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 75.01.90

Vente : neuf
occasion

Crédit • Reprise

Réparations :
mécanique
carrosserie



TALBOT

NOS JOIES ET NOS PEINES

Au cours de l'année, nous avons eu la joie de voir Monsieur Antoine LAZARETH, 1^{er} adjoint au Maire, procéder au mariage de sa fille, Catherine avec Monsieur Daniel BLANC, le 3 avril 1982.



Le 31 juillet, c'est au tour de Monsieur Francis GRIMONT, Conseiller Municipal, d'unir sa fille Christine à Monsieur Christian LAN-DOLFF.



Puis, Monsieur Louis DURET, 2^e adjoint au Maire, de procéder au mariage de sa sœur Henriette à Monsieur Gérard LHOTELIN, le 31 juillet 1982.

et le 2 octobre 1982, Monsieur le Maire avait le plaisir de célébrer le mariage de Chantal NEGRE, Conseillère Municipale avec Monsieur Marcel DEVOUASSOUX.

★
Nous souhaitons de tout cœur un bon rétablissement à Monsieur René PERTUISET, notre Secrétaire de Mairie, opéré le 5 octobre dernier.

★
Pour terminer, nous présentons nos sincères condoléances à Monsieur Adrien BENED, conseiller municipal, éprouvé par le décès de son père, Monsieur Marc BENED.

en bref... et en vrac

• RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à partir de 7 h 30 et pendant la période estivale le SAMEDI.

Il est recommandé d'utiliser des sacs plastiques pour la collecte des ordures ménagères.

• RAMASSAGE FERRAILLE.

Le ramassage de ferraille, gros matériaux et objets ne pouvant être pris lors des tournées habituelles a lieu, le PREMIER JEUDI DE CHAQUE TRIMESTRE, soit pour l'année 1983, LES 6 JANVIER, 7 AVRIL, 7 JUILLET ET 6 OCTOBRE.

• RÉCUPÉRATION DU VERRE.

Six containers pour la récupération du verre sont à la disposition des habitants de la Commune aux points suivants : Verlagny, Milly, la Verniaz, Pré de l'Abbaye, Grande rive et le Rond Point.

• PRIX DE L'EAU.

Pour la période du 1^{er} août 1981 au 31 juillet 1982, le prix de l'eau a été fixé comme suit :

— Redevance commune	1,84
— Redevance état	0,065
— Redevance assainissement	1,425
— Redevance Agence de bassin	0,12
	3,45 le m ³ .

Le forfait minimum de consommation est de 80 m³.

La location du compteur dépend du diamètre de ce dernier.

• ÉTRENNES AUX MILITAIRES.

Comme chaque année, il est versé des étrennes aux militaires. Pour permettre leur versement, les familles qui ont un enfant sous les drapeaux sont priées de communiquer leur adresse en Mairie, avant le 15 janvier 1983.

• REPAS DES ANCIENS.

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le DIMANCHE 16 JANVIER 1983, à l'Hôtel de l'Etoile à MAXILLY. Prière de se faire inscrire en Mairie, avant le MERCREDI 12 JANVIER 1983.

• HEURES D'OUVERTURE SecrÉTARIAT DE MAIRIE.

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public, du lundi au vendredi, de 7 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures. Permanence le samedi matin de 9 heures à 12 heures.

• ÉCOLE MATERNELLE.

Les effectifs étant en progression et la limitation à 30 élèves par classes, toutes les nouvelles inscriptions pour la rentrée de septembre 1983 doivent être communiquées à la Mairie sans délai afin que les problèmes de poste et de local soient étudiés et résolus à temps par la Commission scolaire et le conseil municipal.

• CHASSEURS, ÉLOIGNEZ-VOUS DES MAISONS.

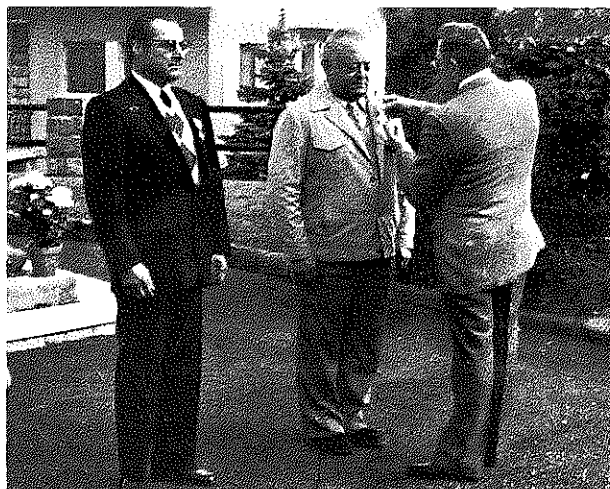
Il est rappelé que la chasse est interdite à moins de 150 mètres des habitations.

• DISTINCTIONS.

Nous sommes heureux de féliciter les deux personnes décorées lors de la cérémonie du 11 novembre :

— Monsieur Armand BLANC, Croix du Combattant AFN

— Monsieur Maurice VESIN, Croix du Combattant AFN



• ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG.

L'Association des donneurs de sang bénévoles de NEUVECELLE, qui groupe 243 donneurs et 20 anciens, a offert cette année 323 flacons dont 15 premiers dons, société sous la loi du 1901 reconnue d'utilité publique, elle est membre par la Fédération Savoyarde et de la VIII^e région, de la Fédération Française, elle vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, et, elle vous invite avec chaleur et amitié à son prélèvement du 10 janvier 1983, de 18 h à 20 heures à la Mairie et à sa soirée surprise du F.J.T avenue d'Evian (sous l'Eglise et le Clos Cachat), le samedi 15 janvier 1983, dès 8 heures, soirée au profit de ses œuvres sociales. Solidarité et chance (louis d'or, jambons du pays, fûts de vin...) Pour elle soyez bienveillant et actif.